

Conseil des écoles fransaskoises N° 310



Rapport annuel 2024 - 2025

2025- 30^{ème} anniversaire

Table des matières

Coordinnées.....	1
Lettre de présentation	2
Introduction	3
Gouvernance.....	4
Profil du conseil scolaire	9
Données démographiques (effectifs	18
Orientation stratégique et établissement de rapports.....	21
Infrastructure et services de transport du conseil scolaire	57
Sommaire financier	61
Annexe A : Liste des bénéficiaires	63
Annexe B : Entente de financement pluriannuelle et ressources de soutien en classe.....	69
Annexe C : Rapport de la direction et états financiers vérifiés.....	71



Coordinnées

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-7541
Numéro sans frais : 1-877-273-6661
Télécopieur : 306-757-2040
Site internet : www.ecolesfrancophones.com
Courriel : regina@cefsk.ca

Tous les rapports annuels des commissions scolaires se trouvent sur le site Web du gouvernement de la Saskatchewan, à la page suivante : [centre des publications – Éducation](#).

Sigles

- CAP : Communauté d'apprentissage professionnelle
- CÉ : Conseils d'école
- CÉF : Conseil des écoles fransaskoises
- CMEC : Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
- COPE : Communication orale en petite enfance
- CSF : Conseil scolaire fransaskois
- ÉPE : Évaluation de la petite enfance



Lettre de présentation

Honorable Everett Hindley
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire du Conseil des écoles fransaskoises est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux résidents du Conseil, son rapport annuel pour l'exercice 2024-25. Ce rapport présente un aperçu des objectifs, des activités et des résultats pour l'exercice financier du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. Le rapport fournit aussi un aperçu financier ainsi que les états financiers vérifiés par un auditeur indépendant, selon les méthodes comptables normalisées, généralement reconnues au Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.


Geneviève Binette,
Présidente du Conseil scolaire fransaskois.



Introduction

Ce rapport donne un aperçu de l'exercice financier 2024-25 du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), de ses structures de gouvernance, de ses élèves, de son personnel, de ses programmes, de son infrastructure et de ses finances.

En plus de décrire les objectifs du CÉF, ses activités et ses résultats, ce rapport montre les actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du Plan d'éducation de la province en lien avec le Plan stratégique de son conseil scolaire.

En 2024-25, les priorités du CÉF sont le maintien de la sécurité et du bien-être des élèves et du personnel, ainsi que la poursuite de l'apprentissage.

Le présent rapport comprend des détails quant aux mesures prises pour garantir les priorités et les objectifs du CÉF pour l'année scolaire 2024-25.



Gouvernance

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles. Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

MISSION : Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.

VISION : À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière dans la société.

VALEURS : Une éducation francophone de grande qualité est essentielle à l'épanouissement de notre communauté francophone et à chacun de nos élèves. Dans le but d'assurer que chaque élève reçoive cette éducation de qualité et connaisse le succès, les valeurs suivantes sont au cœur de toute action entreprise par le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF).

Les valeurs organisationnelles permettent de traduire la vision dans les comportements au quotidien. Elles facilitent l'ancrage d'une culture organisationnelle qui reflète la personnalité de l'organisation :

- Relations interpersonnelles
- Environnement sain
- Culture d'excellence
- Partenariat
- Innovation
- Ouverture sur le monde



Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la supervision de la direction générale ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est actuellement organisé en dix régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus lors de l'élection générale de 2024 (Automne) pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans.

Les membres du conseil scolaire fransaskois, au 31 août 2025, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1	Nathan Poirier
Région scolaire de la Vieille n° 2	Maria Lepage
Région scolaire de Regina n° 3	Rosemarie Gelsinger
Région scolaire de l'école Providence n° 4	Michel Lepage
Région scolaire de Saskatoon n° 5 (Vice-président)	Roger Gauthier
Région scolaire de Zenon Park n° 6	Monica Ferré
Région scolaire de Prince Albert n° 7 (Présidente)	Geneviève Binette
Région scolaire des Battlefords Park n° 8	Oumnia Tahiri
Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9	Élizabeth Perreault
Région scolaire de Ponteix n° 10	Guy Roberge

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du Conseil scolaire fransaskois en 2024-25 figure à l'annexe A.





Nathan Poirier



Maria Lepage



Rosemarie Gelsinger



Michel Lepage



Roger Gauthier



Monica Ferré



Geneviève Binette



Oumnia Tahiri



Élizabeth Perreault



Guy Roberge



Conseils école-communauté/conseils d'école (CEC/CE)

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque région scolaire a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Plus de soixante conseillères et conseillers d'école s'impliquent dans les écoles fransaskoises.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Les conseils d'école jouent un rôle capital en termes d'implication des parents dans la vie scolaire, identitaire et culturelle de l'organisation.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Les membres du conseil d'école représentent les parents des élèves qui fréquentent l'école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- D'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- De rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- De développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- D'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du Plan d'amélioration continue (PAC) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

Durant l'année scolaire, les conseils d'école jouent un rôle clé en formulant des recommandations et des avis pour optimiser les services offerts à l'ensemble des élèves fransaskois. Ces contributions portent notamment sur des aspects essentiels tels que le transport, le PAC-École et les programmes éducatifs. Les parents d'élèves et les représentants communautaires, profondément engagés dans la vie scolaire et communautaire, organisent une multitude d'activités visant à promouvoir le bien-être des élèves. Leur engagement se traduit également par des initiatives de collecte de fonds, permettant de financer des acquisitions dont les élèves et les écoles sont les principaux bénéficiaires.

Le CÉF révise annuellement le Manuel des conseils d'école. Celui-ci est rédigé pour tous les membres des conseils d'école afin de les aider à comprendre leurs rôles et de leur fournir toutes les ressources nécessaires à leurs responsabilités.

Les conseillers d'école pour 2024-2025

Beau Soleil & École Mathieu de Gravelbourg

MM. Gilbert Havugiyaremye (Représentant communautaire), Frédéric Castonguay et Mélanie Potié Gosselin.



Boréale

MM. Marcel Cyr (Représentant communautaire), Walter Chizzini, Daniel Roberge et Suzanne Smith.

École canadienne-française

MM. Anne Leis (Représentante communautaire), Chantal Aubé, Valérie Caron, Daniel Fuller, Benjamin Leis, Fiseko Musonda, Nguessan Nguessan, Ève Roquebrune et Serge Raoul Wansi.

Bellegarde

MM. Joseph Poirier (Représentant communautaire) et Brittany Reddick.

Ducharme

MM. Hervé Lahamy (Représentant communautaire), Annick Demers, Megan Smith et Karen Watson.

Monseigneur de Laval

MM. Adetola Aluede, Leta Brisebois, Ronald Labrecque, Jean-Marc Lepage, Bélide Nzeyimana et Alain Michel Rugezo.

Notre-Dame-des-Vertus

MM. Marc Poulin (Représentant communautaire), Martin Cyr, Holly Lalonde, Joël Marchildon et Simon Perreault.

Père Mercure

MM. Katrina Hurley (Représentant communautaire), Pascal Felicite, Renée Orgill et Patrick Rivest.

Providence

MM. Danette Brûlé (Représentante communautaire), Marcel Hounjet, Gaetan Lepage et Yves Thibault.

St-Isidore

MM. René Francon (Représentant communautaire), Jacqueline Johnson, Aimée Kolla, Shane Madden et Jeannine Roy.

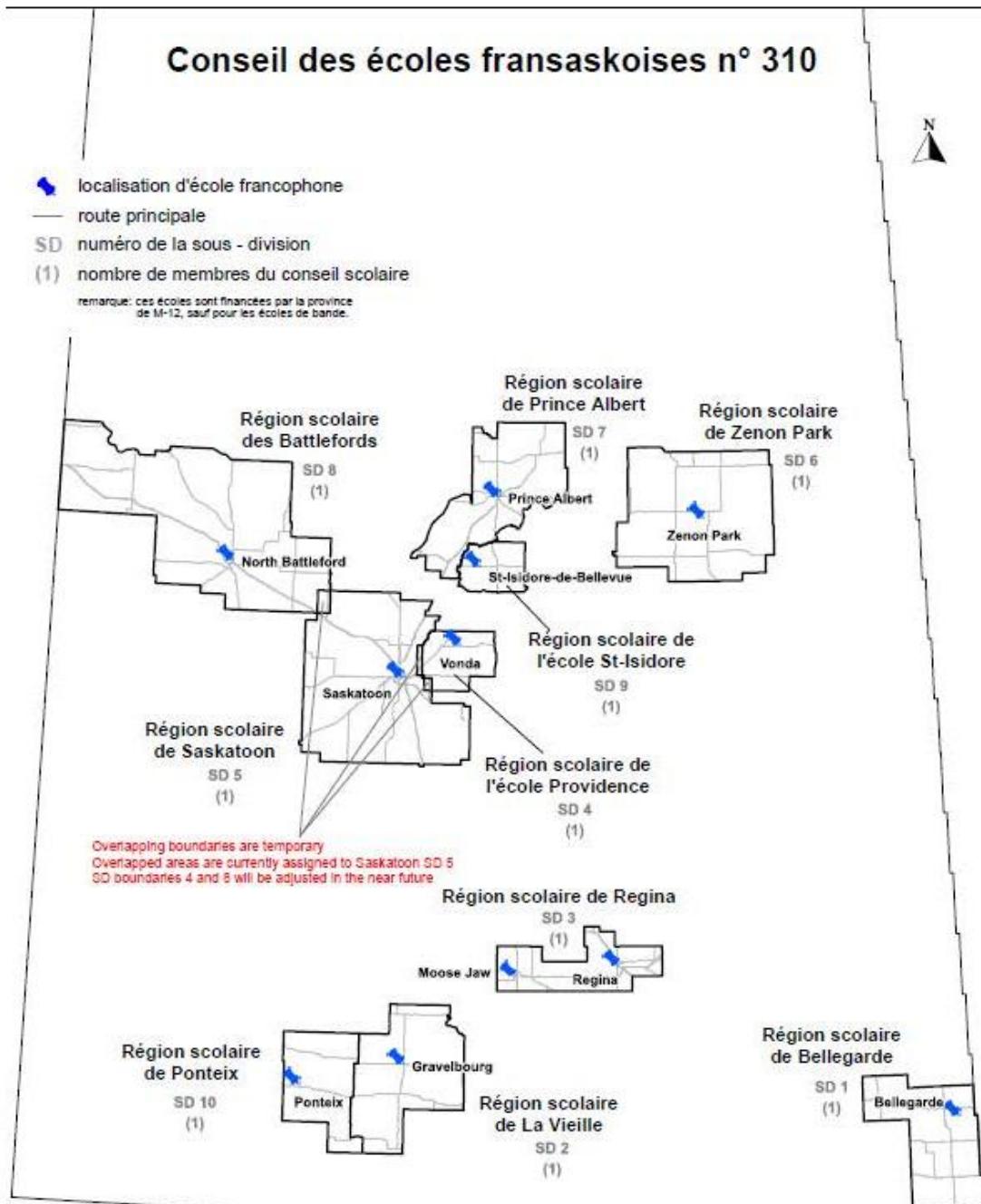
Valois

MM. Gayle Gareau (Représentante communautaire), Anne Barlow, Roger Boucher et Jessica Masserey.



Profil du conseil scolaire

Le contexte du conseil scolaire



Le CÉF appuie les recommandations de la Commission de la vérité et de la réconciliation du Canada, tout particulièrement les Appels à l'action numéro 62 et numéro 63 qui sont liés à l'éducation en milieu scolaire.

Le CÉF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire visé par le Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires visés par les traités numérotés 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres traditionnelles et ancestrales des nations nehiyaw (Y-cree), nehitaw (TH-cree), nehinaw (N-cree), nahkawe (Saulteaux), nakhòda (Nakoda), nakhòta (Nakota) et sur le pays natal des Métis, lakhòta (Lakota) et dakhòta (Dakota).

Au sein du CÉF, nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration.

Bellegarde est une communauté rurale fransaskoise d'origine belge établie en 1898 par l'abbé Jean Gaire. C'est un hameau francophone de la municipalité rurale de Storthoaks n° 31, établie en 1898. Le parc provincial historique Cannington Manor et le parc provincial Moose Mountain sont situés près de Bellegarde.

Gravelbourg est surnommée « le bijou culturel » de la Saskatchewan. Grâce à la richesse de sa culture, à son remarquable caractère bilingue, à son architecture majestueuse et à sa diversité, la ville offre « un avant-goût d'Europe dans les Prairies ».

La ville de **Moose Jaw** est surtout connue comme lieu touristique de détente avec ses nombreux parcs et attractions touristiques tels que les tunnels de Moose Jaw ou le Casino Moose Jaw. La ville de Moose Jaw est située dans une vallée abritée au confluent des rivières Moose Jaw et Thunder.

North Battleford est une ville située sur la berge de la rivière Saskatchewan Nord en face de la municipalité de Battleford. Les deux villes sont reliées ensemble par la route Yellowhead, section de la route Transcanadienne.

La ville de **Poncteix** est une communauté dynamique, nichée dans une petite vallée près du ruisseau Notukeu. La ville est riche en histoire culturelle et bilingue. On y trouve des entreprises agricoles et la communauté d'affaires englobe une zone commerciale d'environ 3.500 personnes.



Surnommée la « Porte du Nord », **Prince Albert** donne sur les Prairies, au sud, et sur des forêts parsemées de nombreux lacs, au nord. Au nord de la ville, se trouve le parc national de Prince Albert. C'est la troisième plus grande ville de la Saskatchewan et elle porte le nom du prince consort de la reine Victoria.

Construite sur une vaste plaine alluviale, **Regina** est la capitale de la Saskatchewan. La ville a été nommée en l'honneur de la reine Victoria, la belle-mère du marquis de Lorne, qui était gouverneur général quand la ville a été fondée.

Saskatoon est une ville située au cœur des Prairies canadiennes. La ville se trouve sur les rives de la rivière Saskatchewan Sud. Bien qu'elle n'en soit pas la capitale, c'est la ville la plus peuplée de la Saskatchewan.

Saint Isidore de Bellevue fait partie de la municipalité rurale de Saint-Louis n° 431. Le village fut fondé par des colons métis et canadiens-français venus du Québec, qui s'établirent dans ce territoire autour de la rivière Saskatchewan Sud.

Vonda est un village peuplé majoritairement par des Fransaskois et par des colons venus d'Ukraine. Le village a été nommé à partir du nom de la fille du journaliste britannique Cy Warman. Le village fut d'abord connu sous le nom de Vaunder lors de l'ouverture de son bureau de poste le 1^{er} avril 1901. Il adopta son nom actuel le 1^{er} mai 1906.

En 1910, les premiers pionniers de descendance française ont immigré à **Zenon Park**. L'abbé Philippe-Antoine Bérubé a décrit la région comme ayant des terres fertiles. De riches terres agricoles qui ont attiré les pionniers. À cette époque, l'économie dépendait de deux ressources principales : l'agriculture (été) et l'industrie de bois (hiver).



Fondements philosophiques du conseil

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents : la réussite scolaire pour chacun d'entre eux, le développement de leur identité francophone, de leurs compétences linguistiques et de leur culture francophone.

Conscient de la place et de l'importance de l'éducation dans la vie présente et de son impact dans la vie future de ses élèves, le Conseil des écoles fransaskoises est déterminé à mettre en place un environnement d'apprentissage bienveillant, respectueux de la personne humaine, et ouvert sur la différence.

La réalisation de cette mission s'effectue dans un contexte culturel minoritaire, où vivre en français est un choix qu'il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L'éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires et le résultat de ces recherches inspire les diverses actions mises en place par le CÉF. Les quatorze principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire, et les écrits sur l'acquisition d'une langue guident les acteurs du CÉF dans le choix des stratégies et des moyens à déployer pour ses communautés, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l'intérieur des écoles francophones.

S'inspirant des écrits du célèbre philosophe français Jean-Jacques Rousseau, le CÉF est convaincu que la connaissance de chacun de ses élèves est essentielle à la prestation de services adaptés à leurs besoins, tant au niveau de l'enseignement que des services particuliers.

De plus, les élèves proviennent d'horizons de plus en plus variés, avec des compétences langagières de différents niveaux. Ces élèves, de tous horizons, apportent une richesse indéniable à la vie scolaire et leurs parents, à la communauté. Le CÉF croit à une vie communautaire, scolaire, inclusive qui permet de célébrer la diversité, tout en créant un espace de dialogue, de partage et de compréhension mutuelle. L'ensemble des individus participant à la vie scolaire (élèves, parents, membres du personnel, organismes communautaires) doit créer ce « nous » collectif, empreint de respect et de dialogue. C'est dans cet esprit que le CÉF propose, avec ses partenaires communautaires, des activités visant, chez ses élèves, l'acquisition des compétences requises pour une vie harmonieuse en société.

La question des apprentissages des élèves est au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d'études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la perspective que l'élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d'études témoignent de la triple mission du CÉF : le contenu présente des composantes visant le développement de l'identité, de la langue et de la culture francophones. Le CÉF poursuit son engagement pour l'actualisation et le développement de nouveaux programmes d'études en collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.



La réussite de chaque élève est la cible qui alimente les réflexions du CÉF et inspire ses actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, continue d'être au cœur de la mise en œuvre de son plan stratégique. Les stratégies gagnantes, issues de la recherche, interpellent chaque acteur dans ses croyances, dans sa pratique professionnelle. Il est donc fondamental d'accompagner le personnel du CÉF dans ce changement, un changement planifié et soutenu par des moyens adéquats.

Les résultats de la recherche en éducation guident les choix organisationnels en matière d'intervention auprès des élèves et de formation du personnel.

Les résultats de la recherche en neurosciences et leurs implications en éducation ne peuvent plus être ignorés. Les avancées dans le domaine des neurosciences ouvrent une perspective non seulement sur les mécanismes qui se déploient lorsque l'humain « apprend », mais sur les applications pratiques en matière de stratégie d'enseignement et d'accompagnement. Les interventions en gestion de classe, l'apprentissage de la lecture, la gestion des émotions et les processus de mémorisation ne sont que quelques-uns des éléments qui sont davantage explicitées par les neurosciences. Le CÉF a expérimenté, au cours de cette année scolaire, la mise en place de deux formations-action en neurosciences, à l'intention d'enseignants et de gestionnaires. Animées par Mesdames Michelle Bourassa et Mylène Menot-Martin, co-auteures du livre « Neurosciences et éducation », les rencontres échelonnées sur quatre mois ont permis de comprendre les bases du fonctionnement du cerveau tout en intégrant ces notions à la pratique quotidienne. Par définition, le lecteur averti aura compris qu'une formation-action s'inspire et s'articule autour des besoins, des défis exprimés par les participants. Le CÉF poursuit les activités initiées les années précédentes.

Les travaux de Hattie (2017) guident les actions à tous les paliers de l'organisation, car Hattie a pu, par le biais de méta-analyses, établir un lien entre des stratégies d'intervention et leurs impacts sur les apprentissages des élèves. Parmi ces pratiques probantes, la communauté d'apprentissage professionnelle (Dufour, 2002) occupe une place importante dans la stratégie de développement des compétences des élèves en littératie. Les activités des communautés d'apprentissage professionnelles reposent sur un travail de collégialité permettant aux enseignants de trouver des réponses aux cinq questions suivantes :

- Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Comment allons-nous savoir si les élèves ont appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui n'ont pas appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui ont appris ?
- Qu'avons-nous appris en tant qu'enseignant ?

Ces interrogations favorisent le développement d'une culture de collaboration et de partage, en vue d'assurer la réussite des élèves du CÉF. La collaboration dépasse les frontières de chaque école : des présentations (aux autres écoles) sur les apprentissages réalisés par les jeunes, les défis et les succès rencontrés par le personnel dans la mise en place des stratégies d'enseignement, ont lieu chaque année.



Le CÉF croit fondamentalement que l'apprentissage est un processus d'essais et d'erreurs, les pratiques évaluatives des apprentissages des élèves et les attentes face aux membres du personnel doivent refléter cette croyance.

Les interventions doivent être adaptées en fonction des besoins des élèves. Le CÉF a choisi d'actualiser le modèle d'intervention « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles et les services centraux. L'enseignement explicite, la modélisation et, les approches de type piagétien sont au centre des offres de perfectionnement et d'accompagnement.

Les travaux de Lezotte (2002), sur l'école efficace, guident les directions et leurs équipes dans l'aménagement de plusieurs facettes de la vie à l'école. Les écoles développent :

- Un environnement sécuritaire et ordonné ;
- Un climat d'attentes élevées pour la réussite ;
- Un leadership pédagogique ;
- Une mission claire et précise ;
- Des occasions d'apprentissage protégées dans le temps ;
- Un monitorage fréquent des progrès des élèves ;
- Des relations harmonieuses avec la maison.

Le CÉF veut aussi agir tôt dans la vie des enfants, il procède régulièrement à un dépistage et à une intervention précoce auprès de ses élèves. Tous les élèves de 3 ans, de 4 ans, de maternelle 5 ans ont participé à un dépistage en orthophonie.

Le CÉF est également persuadé que le rôle de la direction d'école est déterminant dans la réussite d'une équipe-école pour accompagner chaque élève vers la réussite. À cet effet, le CÉF a mis en place un service d'accompagnement des directions et directions adjointes des écoles dont l'objectif est essentiellement leur développement. Parallèlement, le CÉF a travaillé, lors des rencontres de groupe ou individuelles, le développement des pratiques de la direction qui ont un impact sur les apprentissages des élèves, en utilisant les résultats des recherches réalisées par Marzano (2016). Le CÉF est engagé dans un processus de changement, un processus qui requiert du temps et une cohérence dans les actions.

Cette cohérence, qui est visée, se traduit par l'adoption, dans chaque école, d'un plan d'amélioration continue (PAC). Ce plan intègre à la fois les cibles identifiées par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les cibles du plan stratégique du Conseil scolaire fransaskois (CSF) et les besoins du milieu scolaire. Il est préférable de viser un nombre limité d'objectifs afin d'arriver à un réel changement. En tenant compte des résultats de la recherche et des besoins identifiés chez les élèves du CÉF, ce dernier a opté pour trois domaines d'intervention : la littératie, la santé mentale et le bien-être des jeunes à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle.

Ces plans d'amélioration continue sont à la base du mode de gouvernance du CSF, qui favorise la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur de l'organisation.



Le plan stratégique du CSF repose sur trois grands axes stratégiques :

1. Préparer les élèves à la réussite éducative en français.
2. Développer des partenariats avec les parents et la communauté.
3. Développer une culture d'excellence.

Le plan stratégique du CÉF

Axe 1 : Préparer les élèves à la réussite éducative en français

R1. Les élèves du CÉF réussissent par l'atteinte des résultats ciblés dans les divers cheminements du profil de sortie de l'élève
R1.1. Les élèves réussissent en littératie et numératie
A-111 Mettre en place les bons outils de mesure et de collecte des résultats des élèves A-112 Analyser les résultats des élèves (poser un diagnostic systémique) A-113 Identifier les forces et les défis des différents milieux A-114 Établir, en collaboration avec les directions d'écoles, une procédure afin de s'assurer de la cohérence des actions des divers intervenants du CÉF en fonction du plan stratégique du Conseil, des exigences du ministère de l'Éducation et des caractéristiques des milieux A-115 Identifier et mettre en œuvre les mesures d'amélioration requises afin de soutenir la réussite des élèves (douceur et à risque) A-116 Soutenir l'intégration de pratiques probantes en salle de classe A-117 Mettre en place un processus de collaboration favorisant les échanges professionnels visant à accroître la concertation autour de la réussite des élèves A-118 Soutenir les équipes-école dans l'implantation des programmes d'études
R1. 2. Les élèves développent leurs compétences selon les différents cheminements adoptés par le CÉF dans le profil de sortie de l'élève
A-121 Actualiser le profil de sortie de l'élève (y compris les indicateurs de mesure) A-122 Faire valider auprès des instances appropriées le nouveau profil de sortie de l'élève du CÉF A-123 Élaborer un plan de mise en œuvre et d'évaluation du nouveau profil de sortie A-124 Mettre en œuvre le profil de sortie A-125 Accompagner les enseignants/directions (formation continue) dans la mise en œuvre du nouveau profil de sortie
R1. 3. Les services de la petite enfance sont intégrés pour une meilleure francisation et fidélisation des élèves
A-131 S'approprier le contenu de l'étude des centres éducatifs à la petite enfance A-132 Compléter, au besoin, l'état des lieux avec des données statistiques A-133 Prioriser des recommandations de l'étude sur le partenariat entre le CÉF et les centres éducatifs pour la petite enfance A-134 Maintenir le dialogue avec les responsables des centres éducatifs à la petite enfance A-135 Élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre A-136 Analyser le taux de fidélisation et identifier des mesures d'amélioration au besoin A-137 Analyser les impacts de la fréquentation des services éducatifs à la petite enfance sur la francisation de l'élève



A-138 Revisiter le partenariat avec l'Association des Parents Fransaskois (APF) au sujet de la petite enfance

Axe 2 : Développer des partenariats avec les parents et la communauté

R2. Le CÉF, les parents et la communauté sont engagés pour permettre aux élèves de vivre la francophonie

R2.1. Les Conseils d'école sont redynamisés

- A-211 Concevoir et offrir un programme de formation aux membres des conseils d'école
- A-212 Offrir le programme de formation aux membres des conseils d'école
- A-213 Appuyer et participer de façon active aux forums communautaires (c.-à-d. Symposium des parents, Rendez-vous fransaskois)
- A-214 Organiser des réunions semestrielles d'information des présidents de CÉ et de la présidence du CÉF
- A-216 Écrire l'histoire de la gestion scolaire de concert avec la communauté
- A-217 Participer périodiquement aux réunions des conseils d'écoles

R2.2. Le CÉF et la communauté collaborent pour la réussite du mandat identitaire et culturel

- A-221 Identifier un outil et une procédure de recensement des activités conjointes entre les écoles et les organismes de la communauté
- A-222 Évaluer l'adéquation entre le contenu d'activités proposées aux élèves et les critères du cadre de référence pour le cheminement identitaire des élèves fransaskois
- A-223 Actualiser et faire approuver par le CSF le plan de communication du CÉF
- A-224 Optimiser le fonctionnement "Delphin" ou d'un logiciel équivalent et former les directions et secrétaires d'écoles à son utilisation

Axe 3 : Développer une culture d'excellence

R3. Le CÉF développe une culture de collaboration et d'excellence à tous les niveaux

R3.1. Les pratiques de gestion et de prise de décision financière sont efficaces

- A-311 Analyser et présenter des États financiers trimestriels au CSF tout en mettant en évidence l'état d'avancement des plans d'action
- A-312 Faire une projection de la situation financière sur une base trimestrielle
- A-313 Former les gestionnaires sur les pratiques gagnantes de prise de décision
- A-314 Réviser le formulaire de recommandation au CSF
- A-315 Former les gestionnaires à la démarche de gestion par projet
- A-316 Établir une charte de projet pour tout nouveau projet
- A-317 Recruter et fidéliser les meilleurs talents
- A-318 Évaluer la contribution individuelle de chaque poste au niveau organisationnel
- A-319 Présenter trimestriellement les tableaux de bord aux CSF
- A-320 Élaborer un formulaire de recommandation d'initiatives à la direction générale

R3.2. Le CÉF fait les démarches nécessaires pour améliorer le niveau de financement afin de soutenir la réussite de l'élève fransaskois

- A-321 Élaborer le budget d'obligation constitutionnelle
- A-322 Établir une nouvelle formule de financement pour le CÉF
- A-323 Démarcher politiquement la nouvelle formule de financement
- A-324 Rechercher de nouvelles sources de financement



R3.3. Les politiques, pratiques et la gouvernance favorisent l'efficacité et l'efficience
A-331 Implanter le logiciel de gestion des absences et suppléances
A-332 Migrer de l'environnement Mac vers un environnement PC
A-333 Développer un plan de formations des élus
A-334 Créer un manuel du conseiller scolaire et d'école
A-335 Revoir, actualiser et faire approuver l'ensemble des politiques et pratiques sectorielles
R3.4. Le CÉF assure la fidélisation et le développement de son personnel
A-341 Mettre en œuvre le Plan d'intégration professionnelle (PIP) pour les nouveaux employés
A-342 Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de développement professionnel quant au plan de relève
A-343 Organiser une activité de reconnaissance des années de service et autres
A-344 Mettre en place, de concert avec les employés, un comité social
A-345 Élaborer et mettre en œuvre un plan de succession
A-346 Actualiser les cadres d'évaluation de la performance individuelle
A-347 Élaborer un cadre de responsabilisation
A-348 Réviser la structure de rémunération du CÉF
A-349 Mettre en place un portail d'information sur le site Web
A-350 Déployer le plan de relève des postes clés
A-351 Remettre en place le congrès annuel des employés du CÉF
R3.5. Le CÉF valorise la qualité de la langue française
A-350 Évaluer la qualité de la langue française au recrutement de son personnel
A-351 Évaluer la qualité de la langue française de son personnel en place
A-352 Accompagner le personnel en place dans l'acquisition de compétences linguistiques
R3.6. Le recrutement et la fidélisation des élèves se sont accrus
A-361 Réaliser une enquête (ou entrevue) de départ auprès des élèves et parents
A-362 Élaborer une stratégie de fidélisation et de recrutement
A-363 Mettre en place une stratégie de recrutement des élèves internationaux
A-364 Mettre en place une stratégie de recrutement des Ayants droit
A-365 Déployer et intégrer les réseaux sociaux dans les écoles
A-366 Mettre en place le site web de toutes les écoles
A-367 Créer l'amicale des anciens élèves du CÉF

Le nouveau plan stratégique 2025-2028 a été élaboré au cours de l'année 2024-2025 pour une mise en vigueur le 1^{er} septembre 2025.



Données démographiques (effectifs)

Élèves

Les effectifs scolaires du CÉF, de la prématernelle 3 ans à la 12^e année, ont connu une croissance significative en septembre 2023, qui se poursuit en septembre 2024.

De la prématernelle à la 12^e année, l'augmentation des effectifs scolaires au 30 septembre 2024 versus au 29 septembre 2023 est de 4,15 %.

Conseil des écoles fransaskoises 310					
Niveau	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Maternelle	219	215	232	252	257
1	178	193	210	231	238
2	217	172	190	216	226
3	175	190	176	196	211
4	165	168	192	179	185
5	153	153	170	192	178
6	153	137	145	175	189
7	135	144	127	133	165
8	119	133	139	127	131
9	67	79	95	84	92
10	70	61	70	93	72
11	64	68	57	74	96
12	59	72	76	75	80
Total	1,774	1,785	1,879	2,027	2,120
Prématernelle	221	224	242	236	218

Effectifs sous groupe	Grades	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
PNM&I	K to 3	10	13	27	23	18
	4 to 6	10	15	16	18	20
	7 to 9	<10	10	13	12	16
	10 to 12	<10	<10	<10	<10	<10
	Total	31	41	60	58	57
Anglais-langue additionnelle	1 to 3	-	-	-	<10	<10
	4 to 6	18	15	<10	20	27
	7 to 9	16	<10	14	<10	17
	10 to 12	13	11	12	15	35
	Total	47	32	35	50	83

N.B.

- Les nombres d'inscriptions sont basés sur les chiffres du Système de données scolaires (SDS) au 30 septembre de chaque année scolaire.



- Les inscriptions incluent tous les types de résidence, tous les âges, les élèves dont l'éducation est assurée par les parents et les élèves qui ne peuvent quitter leur domicile, à l'exception des inscriptions en ALA qui excluent les élèves non-résidents de la Saskatchewan, les élèves de 22 ans et plus, et les élèves dont l'enseignement est assuré à domicile à distance.
 - Les inscriptions en prématernelle représentent les élèves de 3 et 4 ans inscrits, ce qui inclut les élèves qui occupent les places désignées en garderie par le Ministère et ceux qui sont inscrits à des programmes de maternelle et de prématernelle d'autres divisions scolaires.
 - Les élèves PNM&I sont ceux qui ont choisi de s'identifier comme appartenant aux Premières Nations (Indiens inscrits/Indiens visés par les traités/Indiens non-inscrits), Métis ou comme Inuits.

Source : Ministère de l'Éducation, 2024

Conseil des écoles fransaskoises 310

De la maternelle à la 12^e année

Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	(30 sept. 2020)	(30 sept. 2021)	(28 sept. 2022)	(29 sept. 2023)	(30 sept. 2024)
Écoles	M à 12				
Beau Soleil	23	16	17	22	12
Boréale	34	30	33	31	29
ECF Pavillon Monique Rousseau	307	287	324	395	359
ECF Pavillon Gustave-Dubois	134	133	123	129	209
Bellegarde	69	76	72	69	69
Ducharme	76	79	69	67	89
Monseigneur de Laval - Élémentaire	304	309	344	362	390
École du Parc	149	157	161	180	168
Monseigneur de Laval - PSQV	189	211	222	241	236
Notre-Dame-des-Vertus	43	40	47	51	41
Père-Mercure	54	67	74	70	77
Providence	117	114	123	128	121
École Mathieu de Gravelbourg	3	1	16	24	33
St-Isidore	90	93	99	96	102
Valois	164	163	160	158	176
Ecole à domicile	18	8	6	3	9
TOTAL	1774	1784	1890	2026	2120

Conseil des écoles fransaskoises 310

Les prématernelles 3 ans et 4 ans

Années scolaires	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	(30 sept. 2020)		(30 sept. 2021)		(28 sept. 2022)		(29 sept. 2023)		(30 sept. 2024)	
Écoles	PM3	PM4								
Beau Soleil		<10		<10		<10		<10		<10
Boréale	<10	<10	<10	10	<10	<10		<10	<10	<10
ECF Pavillon Monique Rousseau		42		42		46		44		55
Bellegarde	<10	<10	<10	<10	<10	11	<10	12		<10
Ducharme	<10	6	<10	<10	0	<10		<10		17
Monseigneur de Laval - Élémentaire		67		67		60		61		57
École du Parc		22		22		32		27		20
Notre-Dame-des-Vertus	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Père-Mercure		14		14		16		16		16
Providence		<10		15		12		<10		<10
St-Isidore		10		10		15		15		<10
Valois		20		20		16		20		17
Ecole à domicile										
TOTAL	13	208	8	217	9	234	8	229	6	212

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2024

Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	163,16
Directeurs d'école et adjoints	14,50
Autre personnel enseignant (postes qui soutiennent les programmes d'enseignement) – les psychopédagogues, les adjoints d'enseignement, les coordonnateurs de la communauté scolaire, les orthophonistes, le personnel des centres de ressources, le personnel des technologies de l'information, le personnel de bureau des écoles et les autres employés pédagogiques, etc.	156,07
Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	21,00
Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	25,39
Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	1,00
Ligue des administrateurs, des directeurs et des surintendants de l'éducation (LEADS)	3,00
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	384,12

N.B. :

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2025

Haute direction



Ronald Ajavon,
Directeur général.



André Messier,
Directeur général adjoint.



Roch Gallien,
Directeur général adjoint.



Orientation stratégique et établissement de rapports

Le Plan d'éducation provincial

Le Plan d'éducation provincial de la Saskatchewan constitue un engagement envers les élèves de la Saskatchewan et leur famille. Il vise à aider les élèves à bâtir leur avenir, tout en veillant à leur sécurité et en leur offrant le soutien nécessaire.

Le Plan d'éducation provincial est axé sur les besoins de tous les élèves de la prématernelle à la 12^e année. Il reflète la diversité de la province et veille à ce que les organisations à vocation éducative des Premières Nations et des Métis fassent sentir leur présence et entendre leur voix tout au long du processus de réconciliation en Saskatchewan.

Le secteur de l'éducation de la Saskatchewan joue un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs du *Plan de croissance de la Saskatchewan pour la décennie de croissance 2020 à 2030*, ainsi que dans l'amélioration de la qualité de vie des résidents de la province. Le Plan d'éducation provincial propose des mesures visant à renforcer la résilience des élèves et à les aider à acquérir les habiletés, les connaissances et les compétences fondamentales dont ils auront besoin pour bâtir leur avenir.

Au cœur du plan se trouvent les objectifs du secteur de l'éducation centrés sur l'élève :

- J'apprends ce dont j'ai besoin pour mon avenir.
- Je me sens en sécurité et soutenu(e).
- J'ai ma place.
- Je suis valorisé(e).
- Je peux être moi-même.



Secteurs d'intervention prioritaires - Le Plan d'éducation provincial

Le Plan établit quatre secteurs d'intervention prioritaires, chacun étant aussi important que les autres. Ces mesures seront évaluées et mises à jour tout au long de la durée du plan et à mesure que les travaux progressent, et les priorités continueront de répondre aux expériences éducatives et aux résultats des élèves de la Saskatchewan.

>>Secteurs d'intervention prioritaires			
Apprentissage et évaluation	Éducation des Autochtones	Santé mentale et bien-être	Périodes de transition chez les élèves

- Améliorer les résultats des élèves en utilisant des méthodes d'évaluation efficaces qui orientent et renforcent un enseignement réceptif.
- Actualiser la vision et les objectifs du cadre intitulé. *Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année*
- Renforcer et améliorer la santé mentale et le bien-être des élèves.
- Favoriser la création de liens chez les apprenants et leur famille, et soutenir les apprenants tout au long de leur parcours scolaire, de leur entrée à l'école à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, ainsi qu'au moment de faire des choix de vie.

Cibles provinciales - Le Plan d'éducation provincial

Voici les cibles établies à l'échelle provinciale. Les progrès accomplis à l'égard de l'atteinte de ces cibles permettront de mesurer l'impact du plan au fil du temps. Pour chacune de ces cibles, il s'agira d'obtenir des résultats équitables chez les élèves autochtones et non autochtones et d'observer des améliorations dans l'ensemble de la population étudiante.

Pendant toute la durée du plan :

- L'assiduité des élèves s'améliorera d'année en année.
- Les taux globaux d'obtention du diplôme augmenteront chaque année en mettant l'accent sur l'amélioration des résultats des élèves autochtones.
- La proportion d'élèves prêts à passer au niveau primaire à la sortie de la maternelle augmentera d'année en année.
- Les résultats des élèves en littératie et en numératie augmenteront d'année en année.
- On observera un sentiment accru d'appartenance et de sécurité chez tous les élèves à l'école.



Progrès en 2024-25 : Objectifs et mesures

La reddition de compte sur les progrès réalisés par rapport aux cibles établies à l'échelle provinciale et locale est un élément important de la mise en œuvre du Plan d'éducation provincial. Le fait de connaître les résultats scolaires clés des élèves oriente les mesures nécessaires pour s'assurer qu'un plus grand nombre d'élèves obtiennent les résultats escomptés chaque année.

Cibles : L'assiduité des élèves s'améliorera d'année en année.

Mesures :

- **La proportion d'élèves atteignant un taux d'assiduité d'au moins 80 %.**
- **La proportion d'élèves atteignant un taux d'assiduité d'au moins 90 %.**

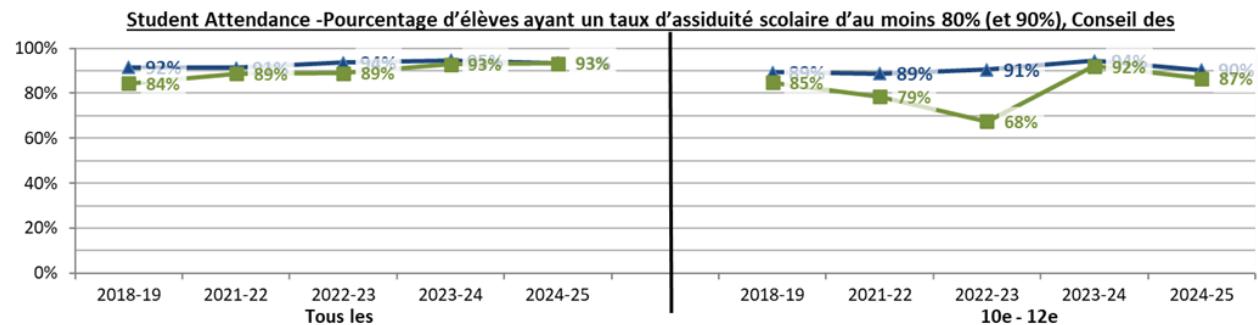
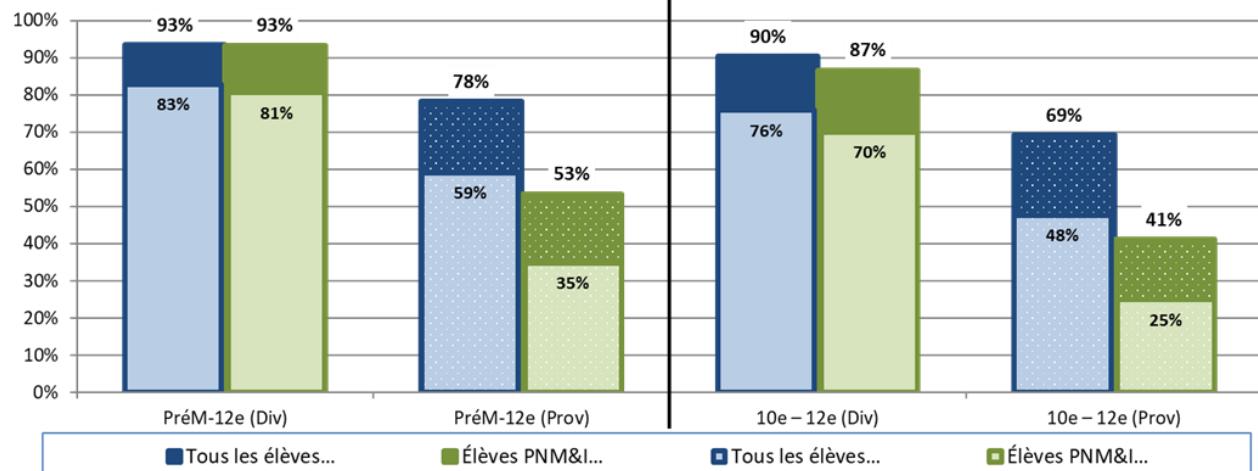
L'assiduité est un indicateur important avec une forte corrélation avec les mesures du rendement des élèves. Les élèves ayant une assiduité scolaire d'au moins 80 % ont beaucoup plus de chances d'obtenir de meilleurs résultats scolaires que les élèves ayant une assiduité inférieure à 80 %. En général, les élèves ayant une assiduité d'au moins 90 % ont des résultats scolaires encore meilleurs.

En encourageant une présence régulière à l'école et en adressant les défis liés à l'absentéisme, nous visons à créer un environnement inclusif où chaque élève se sent valorisé, soutenu et encouragé à atteindre son plein potentiel académique et personnel.

Le diagramme à barres suivant montre la proportion d'élèves du conseil scolaire (tous les élèves et la sous-population des Premières Nations, Métis et Inuits [PNM&I]) atteignant un taux d'assiduité d'au moins 80 % et d'au moins 90 %, pour toutes les classes de la maternelle à la 12e année et les classes de la 10e à la 12e année, ainsi que les résultats provinciaux pour chaque catégorie. Le graphique linéaire montre la proportion d'élèves du conseil scolaire au cours des cinq dernières années qui ont atteint un taux d'assiduité d'au moins 80 % pour l'année visée, avec un regard précis sur les classes de la 10e à la 12e année.



Pourcentage d'élèves ayant un taux d'assiduité scolaire d'au moins 80% (et 90%), Conseil des écoles fransaskoises no. 310 et province, 2024-25



Notes: Les pourcentages représentent toutes les présences enregistrées dans le conseil scolaire au cours des années indiquées. Elles incluent toutes les données sur l'assiduité des élèves fréquentant le conseil scolaire au cours de l'année, qu'ils soient ou non actuellement inscrits dans ce conseil scolaire, mais ne comprennent que les données sur l'assiduité pour la période où les élèves étaient inscrits dans le conseil scolaire. Chaque proportion est une moyenne pondérée des pourcentages mensuels d'élèves inscrits dans le conseil scolaire atteignant un taux d'assiduité d'au moins 80 % et d'au moins 90 %. Les résultats pour des populations de moins de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier les individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont ceux qui choisissent de s'identifier membres des Premières Nations (Indiens inscrits/Indiens visés par les traités/Indiens non-inscrits), Métis ou comme Inuit/Inuk. Les élèves non-PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant, cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2025



Analyse des résultats

Taux d'assiduité de 80 %

- 93 % de nos élèves atteignent un taux d'assiduité d'au moins 80 % (province : 78%)
- 93 % de nos élèves PNMI atteignent un taux d'assiduité d'au moins 80 % (province : 53%)
- 90 % de nos élèves du secondaire atteignent un taux d'assiduité d'au moins 80 % (province : 69 %)
- 87 % de nos élèves PNMI du secondaire atteignent un taux d'assiduité d'au moins 80 % (province : 41 %)

Taux d'assiduité de 90%

- 83 % de nos élèves atteignent un taux d'assiduité d'au moins 90 % (province : 59 %)
- 81 % de nos élèves PNMI atteignent un taux d'assiduité d'au moins 90 % (province : 35 %)
- 76 % de nos élèves du secondaire atteignent un taux d'assiduité d'au moins 90 % (province : 48 %)
- 70 % de nos élèves PNMI du secondaire atteignent un taux d'assiduité d'au moins 90 % (province : 25%)

De légères baisses (de 2 à 5 %) sont à noter par rapport à l'année précédente, mais dénotent somme toute une grande stabilité. Des diminutions similaires se sont aussi faites sentir du côté provincial.

Le CÉF remarque toutefois une assiduité grandissante auprès de sa population PNMI, spécifiquement dans la fréquentation à 90 % du temps, où l'on observe des variations positives de 9 % pour la population générale du CÉF, et 4 % pour les élèves du secondaire. Cela peut notamment s'expliquer par la place grandissante accordée aux activités PNMI dans les écoles à la suite de l'embauche d'un conseiller aux affaires autochtones et l'affectation d'une conseillère pédagogique à ce dossier. Un plan triennal d'intégration des savoirs est en place depuis les deux dernières années, ce qui corrobore les données d'assiduité grandissantes pour cette population.

Les résultats supérieurs à la moyenne provinciale peuvent notamment s'expliquer par la mise en place d'une directive administrative pour l'assiduité ayant pour but de promouvoir une assiduité scolaire régulière et soutenue au sein de toutes les écoles du CÉF. Cette directive vise à établir des normes claires et des attentes élevées en matière de présence des élèves, reconnaissant ainsi l'importance fondamentale de la présence régulière à l'école pour la réussite éducative, le développement personnel et le bien-être des élèves.

Elle vise également à encourager des relations respectueuses et collaboratives entre les élèves, les parents, le personnel scolaire et la communauté dans le but de favoriser un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chaque individu. En encourageant une présence régulière à l'école et en adressant les défis liés à l'absentéisme, le CÉF aspire à créer un environnement inclusif où chaque élève se sent valorisé, soutenu et encouragé à atteindre son plein potentiel académique et personnel.

Cible : Les taux globaux d'obtention du diplôme augmenteront chaque année en mettant l'accent sur l'amélioration des résultats des élèves autochtones.

Mesure :

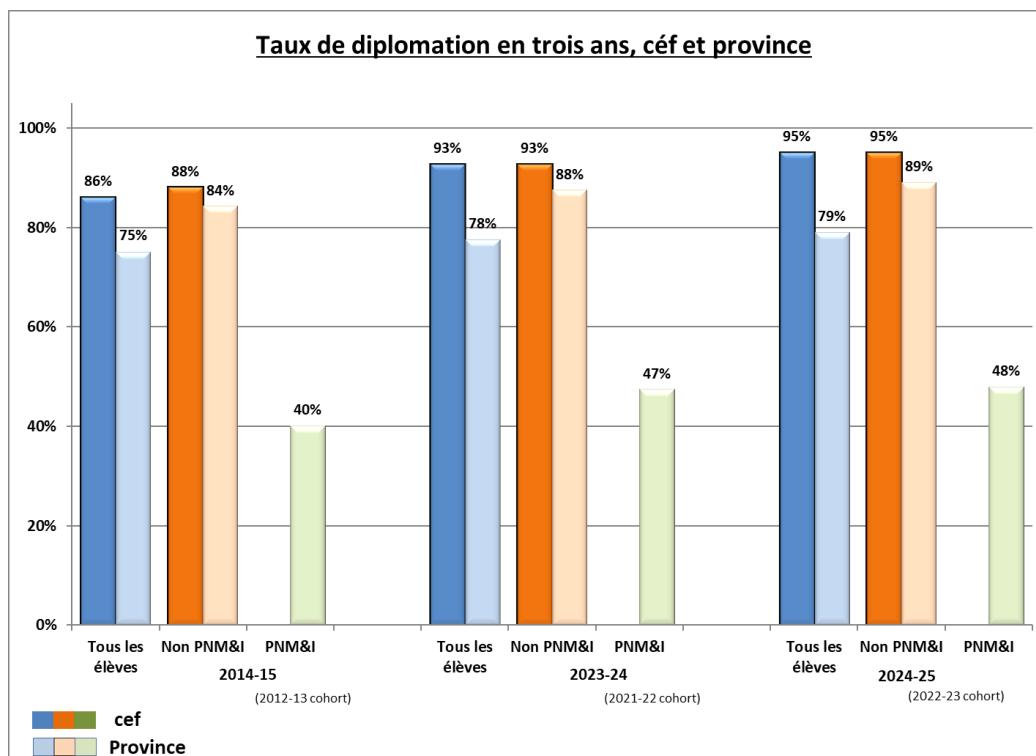
- **Obtention du diplôme de 12e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12e année en moins de trois ans**

En général, les élèves qui terminent leur 12e année ont plus de possibilités en matière d'études et de travail, et jouissent d'une meilleure santé et d'un meilleur bien-être. Un plus grand nombre de diplômés dans une Saskatchewan plus forte grâce à une population instruite et engagée ainsi qu'à la croissance économique stimulée par la disponibilité d'entrepreneurs et d'employés compétents et bien formés.

Pour obtenir leur diplôme typiquement dans les trois ans suivant le début de la 10e année, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12e année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Certains élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme, de sorte qu'ils continuent à fréquenter l'école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10e année. Les taux de diplomation avec prolongation servent à mesurer la réactivité du système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans le conseil scolaire qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2025

Analyse des résultats

Une fois de plus, le taux de diplomation en trois ans des élèves du CÉF (95 %) se veut nettement supérieur à la moyenne provinciale (79 %) pour l'année scolaire 2024-2025. On dénote une augmentation du taux de diplomation de 2 % par rapport à l'année précédente (93 %), ce qui démontre l'effort soutenu dans l'accompagnement académique.

Des actions ciblées permettent d'agir rapidement sur la réussite scolaire. Parmi celles-ci, on note l'importance du soutien professionnel apporté aux enseignants ainsi que l'engagement des adultes à répondre aux besoins individuels des élèves. La collaboration étroite entre le service d'orientation scolaire et la direction de l'établissement permet aussi d'assurer un encadrement rigoureux, facilitant l'identification des acquis et des enjeux liés au parcours éducatif de l'élève.

Un suivi ponctuel de l'accumulation des crédits au secondaire est instauré depuis sept ans, ce qui peut expliquer en partie l'augmentation du taux de diplomation en trois ans de 9% dans la dernière décennie. Cette action assure une surveillance supplémentaire aux directions d'école et permet notamment de corriger les erreurs de transfert de notes ou les cours prérequis manquants. Les crédits des élèves sont révisés biannuellement et les correctifs sont apportés dans les meilleurs délais pour éviter tout enjeu nuisant à la diplomation.

Ce suivi s'accompagne d'un encadrement en orientation scolaire, visant à harmoniser les projets d'avenir des élèves avec les exigences de fin d'études et les conditions d'admission au postsecondaire. La préparation en amont des élèves dès leur entrée au secondaire permet de dessiner un plan précis quant à la distribution de leurs cours et la communication constante entre les élèves, la direction et le service d'orientation permet de rajuster le tir rapidement, évitant ainsi l'ajout d'un semestre ou année scolaire entière pour correspondre aux prérequis postsecondaires.

Les résultats positifs observés s'expliquent en partie par le protocole mis en place lors de l'accueil d'élèves en provenance d'autres juridictions – qu'il s'agisse d'un autre conseil scolaire, d'une province différente ou d'un autre pays. Dès leur arrivée, une évaluation détaillée du dossier scolaire est effectuée, accompagnée d'une rencontre d'accueil visant à mieux cerner le profil, les besoins et les intérêts de l'élève. Cette démarche permet la mise en place rapide d'un plan de diplomation individualisé.

Il n'est pas possible d'établir des observations sur la diplomation des élèves PNMI puisque ces données sont indisponibles



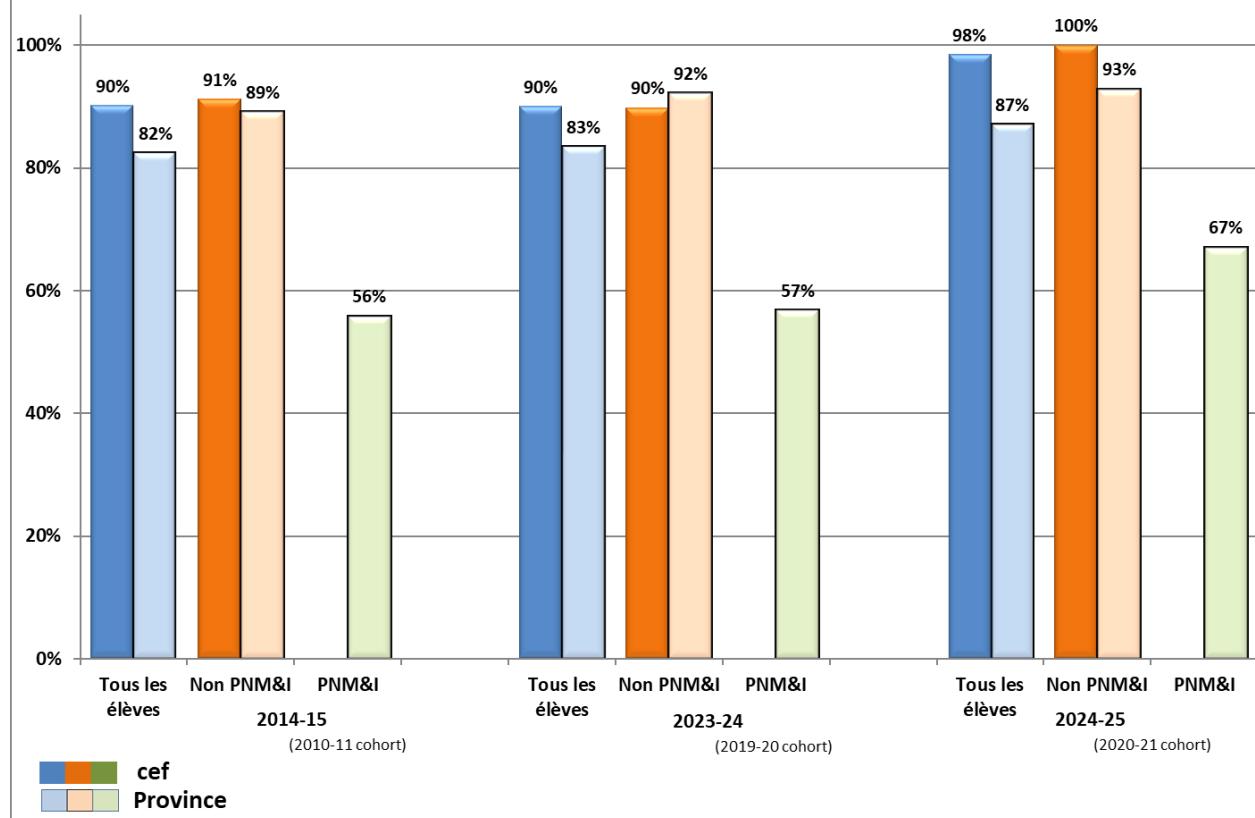
Mesure :

- Obtention du diplôme de 12e année – Pourcentage d’élèves ayant terminé leur 12e année en moins de cinq ans.

Pour obtenir leur diplôme secondaire fransaskois, les élèves doivent accumuler un minimum de 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12^e année. Ces crédits sont prédéterminés par le ministère et suivent les exigences du programme francophone bilingue, qui sont la pièce centrale du travail entourant la diplomation.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.

Taux de diplomation en cinq ans, cef et province



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n’ont pas fait l’objet d’un rapport pour éviter qu’il soit possible d’identifier des individus ou de très petits groupes d’élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s’identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s’identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s’identifier comme tels.

Source : Ministère de l’Éducation, 2025

Analyse des résultats

Si le taux de diplomation en trois ans du CÉF se démarque déjà du fait de son 95 %, celui en cinq ans frôle la perfection avec 98 % (ou 100 % si l'on considère la colonne « non PNMI »). Il s'agit d'une augmentation de 8 % en une année seulement, soit 11% supérieur à la moyenne provinciale globale de 87 %. Un regard porté sur la dernière décennie démontre également une croissance de 8 % depuis 2014-2015.

Les exigences linguistiques liées à l'obtention du diplôme fransaskois présentent des défis particuliers pour une partie de la population étudiante, nécessitant parfois un ajustement du parcours scolaire standard en trois ans. L'intégration d'élèves ayant un niveau limité de français dans leur parcours scolaire précédent peut expliquer le fait que ceux-ci doivent souvent prolonger leur cheminement scolaire au-delà des trois années habituelles suivant l'entrée en 10e année, afin de compléter l'ensemble des cours requis à la diplomation. Toutefois, avec la mise en place de mesures d'encadrement personnalisées et le travail acharné des professionnels qui gravitent autour d'eux, cela porte ses fruits et les apporte à une diplomation en bonne et due forme à l'intérieur de dix semestres.

À ces enjeux linguistiques s'ajoute un défi similaire avec l'anglais, notamment avec l'arrivée d'élèves internationaux dont le niveau académique en anglais ne répond pas aux exigences des cours de langue première. Une proportion significative d'entre eux doit d'abord suivre un programme d'anglais langue additionnelle avant d'entreprendre le premier des trois cours de niveau secondaire exigés pour la graduation. Cela dit, une structure a été mise en place pour mieux pallier ce défi et apporter ceux-ci à diplômer dans un délai de cinq ans, ce qui peut aussi illustrer une partie cette augmentation de 11 % du taux de diplomation.

Dans ce contexte, l'engagement professionnel du personnel enseignant et l'attention individualisée accordée à chaque élève demeurent des facteurs clés pour favoriser la réussite. De plus, la structure d'accueil des élèves internationaux a été bonifiée afin de mieux répondre aux besoins linguistiques, aux exigences de diplomation et aux conditions d'admission postsecondaire. La collaboration des divers services comme l'orthopédagogie, le counseling, l'orientation, les enseignants et la direction permet de mettre tout en œuvre pour la réussite des élèves. À noter que ces mesures d'encadrement renforcées sont aussi effectives pour les élèves à besoins particuliers n'étant pas reliés à la langue.

Enfin, aucun constat clair ne peut être établi en ce qui concerne la diplomation des élèves PNMI, en raison de l'absence de données complètes à ce sujet.

Mesure :

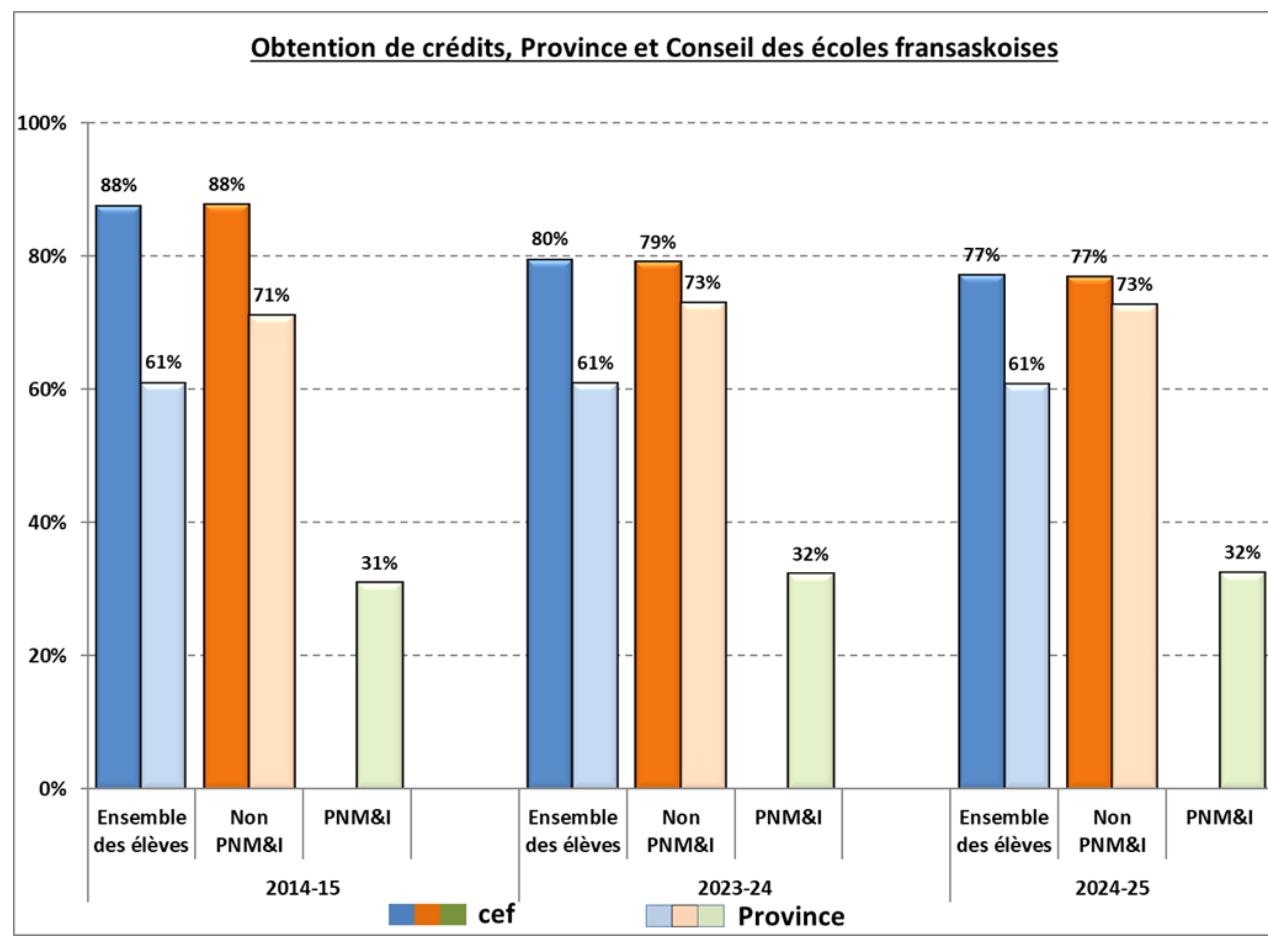
- **La proportion d'élèves ayant obtenu au moins huit crédits, de la 10e à la 12e année.**

Les élèves doivent accumuler un minimum de 24 crédits, de leur 10^e à leur 12^e année, afin d'obtenir leur diplôme.

Ces crédits sont prédéterminés par le ministère et suivent les exigences du programme francophone bilingue, qui sont la pièce centrale du travail entourant la diplomation. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.



Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les mesures sur les crédits obtenus sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2025



Analyse des résultats

Une baisse de 3 % a été observée en 2024-2025 par rapport à l'année précédente en matière de cumul annuel de crédits chez les élèves du secondaire. Passant de 80 % à 77 %, la moyenne d'élèves ayant cumulé huit crédits l'an dernier demeure toutefois supérieure de 16 % à la moyenne provinciale se situant à 61 %. La diminution est plus marquante sur un horizon de dix ans, qui dénote une baisse de 11 % cette année par rapport à 2014-2015.

Certaines écoles de petite taille ont également des classes à niveau jumelés, avec une programmation partiellement annuelle pour la 10e année (lorsque jumelée avec la 9e année), ce qui peut amener à réduire légèrement le nombre total de crédits obtenus au terme de la 10e année, contrairement à une possibilité plus grande si l'ensemble des cours sont semestriels.

D'un point de vue purement technique, ce pourcentage s'interprète à la lumière de la distribution inégale des crédits obligatoires selon les niveaux scolaires. La 10e et la 11e année concentrent une part importante de ces crédits, selon les exigences de la matrice de diplomation fransaskoise. Cette répartition entraîne un remplissage quasi complet des horaires durant ces années, limitant ainsi la flexibilité dans le choix de cours ou l'ajout de crédits supplémentaires. En revanche, les élèves de 12e année ont tendance à avoir des horaires moins uniformes : la majorité des crédits obligatoires ayant été obtenus, cette dernière année est surtout consacrée aux cours facultatifs et à l'obtention des cours nécessaires aux admissions postsecondaires. Ainsi, selon leurs aspirations, certains élèves auront des horaires bien remplis de mathématiques et de sciences de niveau 30, ou tout autre cours facultatif selon l'intérêt. À l'opposé, d'autres en profiteront pour garder un horaire allégé qui leur offre la possibilité de travailler.

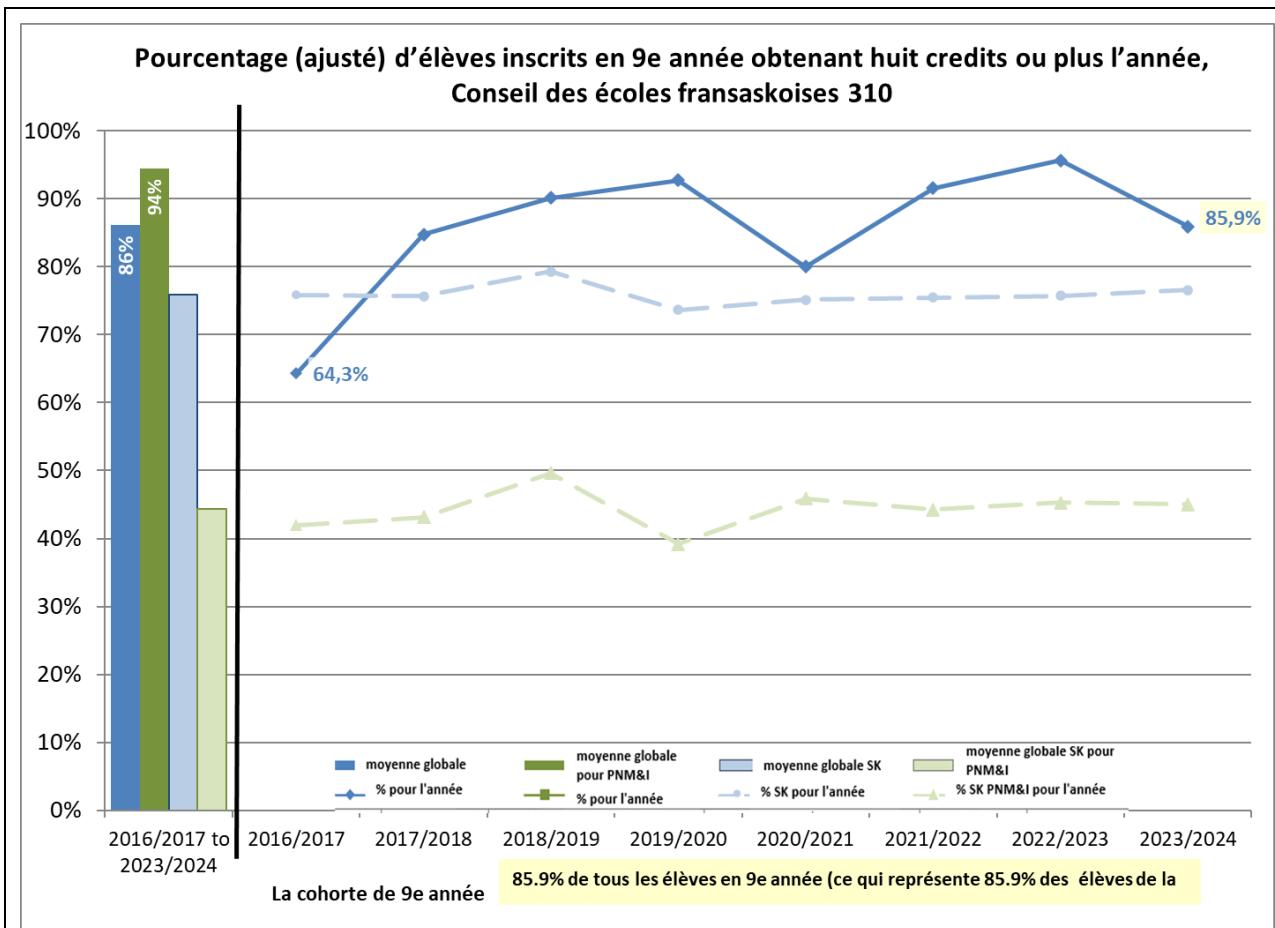
Il n'est malheureusement pas possible d'établir de comparatif au niveau de la diplomation des élèves PNMI puisque ces données sont incomplètes.

Mesure :

- **La proportion des élèves de 9e année ayant obtenu au moins huit crédits l'année scolaire suivante.**

La réussite scolaire et l'obtention d'un diplôme dans les délais prévus constituent des indicateurs clés de performance pour les divisions scolaires. Afin de mieux comprendre les taux de diplomation, l'analyse suivante présente les pourcentages des élèves ayant obtenu leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10e année. Ces données incluent les résultats pour tous les élèves, les élèves non PNM&I (Premières Nations, Métis et Inuits), ainsi que les élèves PNM&I, comparés aux moyennes provinciales pour chaque catégorie.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



Notes : Les taux de transition de la 9e à la 10e année sont calculés comme le nombre d'élèves ayant obtenu 8 crédits ou plus dans l'année qui suit immédiatement leur année de 9e année, divisé par le nombre d'élèves de la cohorte de 9e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2025



Analyse des résultats

Une fois de plus, le CÉF se démarque par un impressionnant taux de 85,90 % des élèves de 9e année ayant obtenu au moins huit crédits l'année suivante. L'augmentation de 21,60 % depuis 2016-2017 fait état d'une transition facilitée d'années en années entre la 9e et la 10e année.

Pour faciliter celles-ci, des mesures ont été prises comme l'ajout d'APA 10 en 9e année. L'obtention d'un ou de deux crédits à la fin de la 9e année permet à l'élève d'assurer une transition plus douce vers le secondaire, et de prendre de l'avance dans l'obtention des 24 crédits. Cette avance peut laisser place à une plus grande flexibilité d'horaire dans les années suivantes. Un atelier sur la transition de la 9e vers la 10e année est également dispensé chaque printemps par l'intervenante en orientation afin de donner une vue d'ensemble des changements à venir entre l'intermédiaire et le secondaire. Ainsi, une meilleure préparation chez l'élève et une conscientisation à l'éducation secondaire semble favoriser la réussite et l'obtention de crédits.

Une baisse de 9,80 % par rapport à l'année précédente se laisse toutefois sentir. Une légère diminution des effectifs scolaires en 10e année pourrait en partie expliquer ceci : 84 élèves étaient inscrits en 10e année en septembre 2023, comparativement à 92 en septembre 2022.

Cible : Les résultats des élèves en littératie et en numératie augmenteront d'année en année.

Mesure :

- **La proportion d'élèves de 3e année qui lisent à un niveau égal ou supérieur au niveau scolaire en cours.**

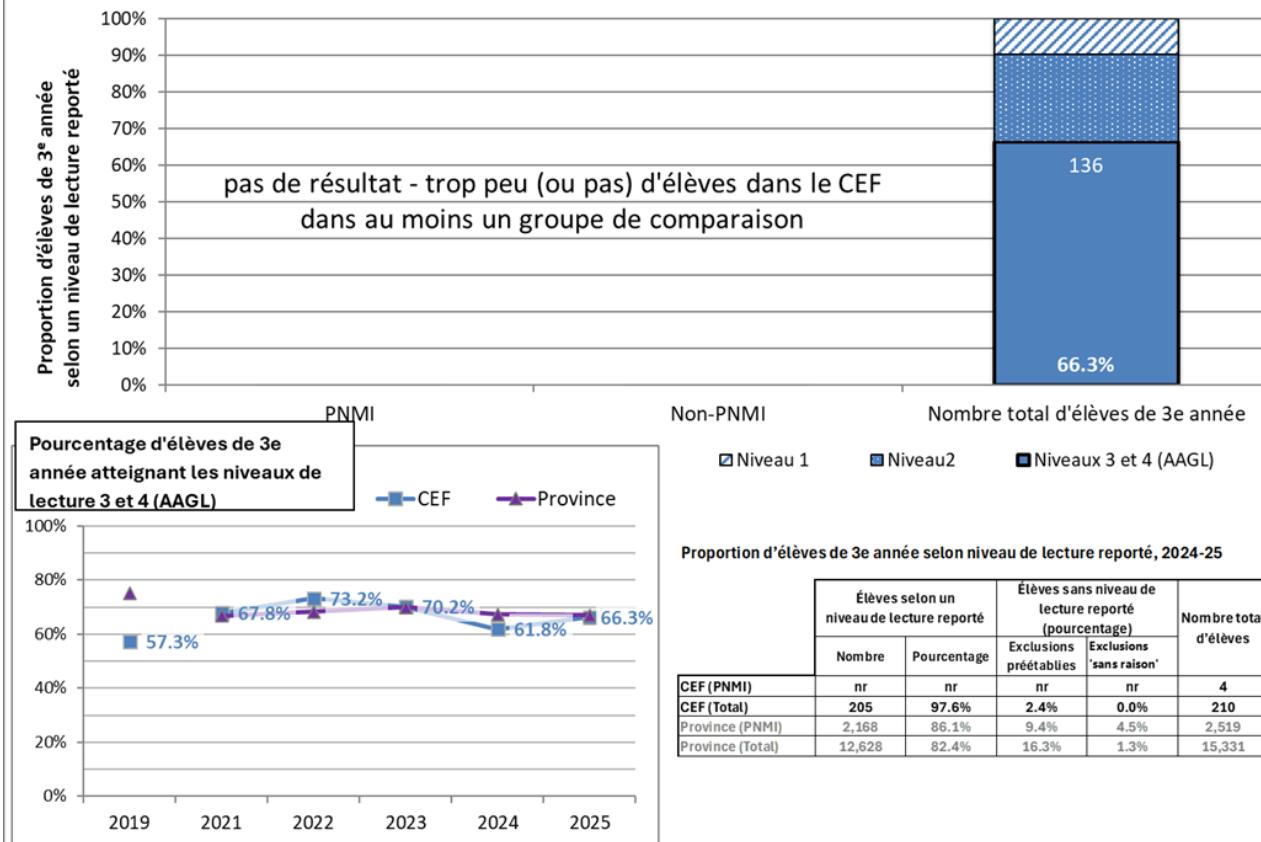
Le niveau de compétence en lecture, des élèves en 3e année, est considéré comme un indicateur essentiel de leur réussite future. Une forte proportion d'élèves de 3e année lisant au niveau attendu signifie que davantage d'entre eux sont prêts à apprendre dès la 4e année.

Les données longitudinales en Saskatchewan montrent que de bonnes compétences en lecture au primaire offrent des avantages durables, au moins jusqu'à l'obtention de crédits en 10e année. Les élèves ayant atteint ou dépassé le niveau de lecture attendu en 3e année ont une probabilité accrue d'obtenir huit crédits ou plus en 10e année par rapport à ceux ayant un niveau de lecture inférieur au seuil attendu.

Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3e année (PNM&I, non PNM&I, tous) par niveau en lecture. Le tableau sous le graphique montre le pourcentage des élèves de 3e année à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur en lecture, relatif à la province au cours des cinq dernières années. Le tableau indique la proportion des élèves de 3e année dont les niveaux en lecture étaient déclarés. En raison des mesures prises pour contrer la pandémie de COVID-19, les données sur la lecture de juin 2020 ne sont pas disponibles.



Données en lecture, Province et Conseil des écoles fransaskoises 310, 3e année, 2024-25



N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les données de référence déterminées au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de la lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source: Ministère de l'Éducation, 2025



Analyse des résultats

Les résultats des élèves de 3e année en lecture sont comparables à ceux des élèves anglophones, la province et le CEF affichent des performances égales ayant tous les deux 66,30 % de réussite. Un écart de 13,70 % par rapport à l'objectif de 80 % est observé. En examinant les données sur plusieurs années, on constate que tous les élèves de la 3e année n'atteignent pas le niveau de lecture attendu. Toutefois, l'écart est moindre que celui de l'an dernier (18,20 %).

Concernant les élèves du groupe PNMI, le nombre d'élèves en 3e année du CÉF n'est pas suffisant pour fournir des résultats de lecture pour l'année 2024-2025.

A la lumière des résultats on peut noter que :

- Entre 2018 et 2019, le CÉF a connu une baisse de 15,60 % du nombre d'élèves de 3e année atteignant ou dépassant le niveau attendu en lecture. Depuis, les résultats sont stables à l'échelle provinciale.
- En 2021, les résultats étaient similaires à ceux de la province (67,80 %).
- En 2022, les performances du CÉF étaient légèrement supérieures à celles de la province (73,20 % contre environ 70 %).
- Entre 2022 et 2023, il y a eu une baisse de 3 % du nombre d'élèves au niveau requis, une diminution moins marquée au niveau provincial.
- Entre 2023 et 2024, une baisse de 8,40 % est observée, avec une diminution moindre au niveau provincial.
- En 2024 et 2025, les résultats sont similaires à ceux de la province (66,30 %).

Ces tendances montrent qu'il est essentiel de maintenir et d'intensifier les interventions en lecture pour que les élèves lisent à leur niveau scolaire et ne soient pas en situation de vulnérabilité où à risque.

Malgré certaines améliorations, l'objectif de 80% pour la 3e année n'a pas été atteint. En juin 2025, 66 % des élèves de 3e année lisaient au niveau attendu, tout comme 63% des élèves de 1re année et 74 % des élèves de 2e année. Les données du CÉF révèlent que :

- 71 % des élèves de 4e année lisent à leur niveau ;
- 80 % des élèves de 5e année lisent à leur niveau, atteignant ainsi l'objectif fixé de 80 %.

Les nombreuses interventions mises en place pour enseigner efficacement les stratégies de lecture, ainsi que les mesures universelles de francisation en classe, ont contribué à ces réussites.

Les facteurs "temps" et "stratégies d'enseignement" sont deux leviers essentiels sur lesquels le CÉF peut agir pour soutenir l'apprentissage de la lecture. Ainsi, la prématernelle et la maternelle à temps plein jouent un rôle clé dans le développement des compétences langagières, particulièrement en contexte de langue minoritaire.

À la suite des évaluations de janvier 2025, une coordonnatrice en littératie a été embauchée afin d'assurer un suivi auprès des enseignants et des directions, dans le but de suivre de près les progrès des élèves en lecture. L'identification des élèves à risque, de la 1re à la 5e année, l'analyse des résultats, la mise en œuvre des meilleures pratiques en enseignement de la lecture, ainsi qu'une planification stratégique en littératie ont été instaurées pour soutenir la réussite des élèves.



Un comité de lecture, mis sur pied en 2023, poursuit le travail afin de recommander des ressources en lien avec les Sciences de la lecture, offrir des formations et proposer des approches et des stratégies fondées sur des preuves ayant un impact significatif sur l'apprentissage de la lecture au CÉF.

La coordonnatrice en littératie fera des suivis avec les enseignants de la 1re année et leur direction à chaque 6 semaines afin de monitorer le progrès des élèves et appuyer l'utilisation des stratégies gagnantes en littératie.

Les mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

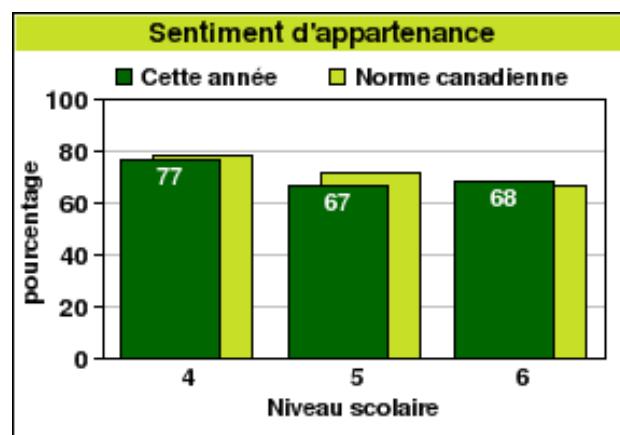
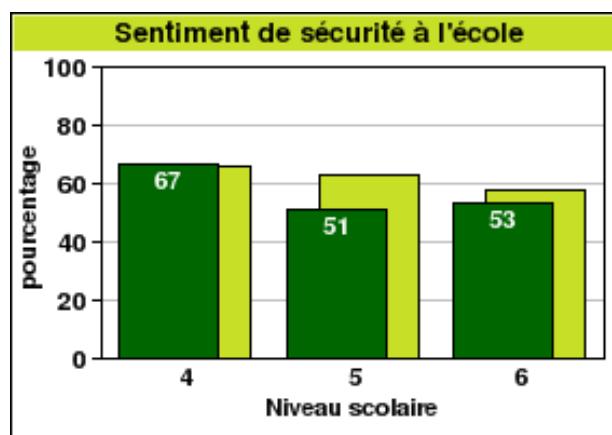
- Poursuivre l'analyse des résultats par école et par élève pour identifier les besoins et adapter les stratégies ainsi que les formations nécessaires ;
- Développer des ressources pour évaluer la fluidité de nos élèves ;
- Intervenir de manière plus intensive, dès le début de l'année, pour les élèves en difficulté, en se basant sur les données de juin 2025 et celles collectées en janvier 2026, pour les élèves de la 1re à la 5e année ;
- Poursuivre les formations sur les évaluations GB+ pour le personnel enseignant de la 1re à la 5e année ;
- Continuer à renouveler les ressources liées à la littératie ;
- Développer et mettre en place une planification pour la francisation ;
- Faire des suivis ponctuels avec les enseignants et les directions.

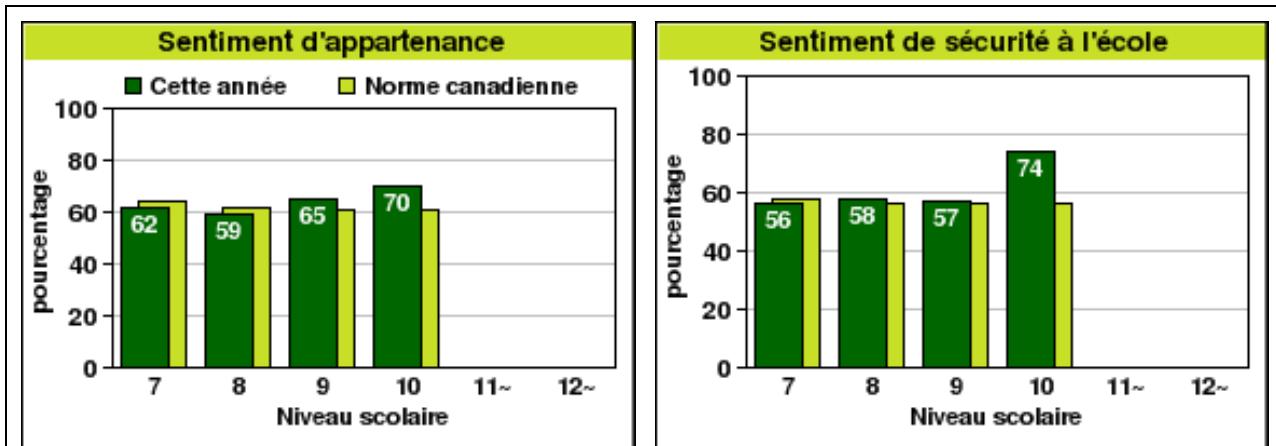
Cible : On observera un sentiment accru d'appartenance et de sécurité chez tous les élèves à l'école.

Mesure :

- La proportion d'élèves affirmant, dans le cadre d'une enquête sur leur perception, avoir un sentiment d'appartenance et de sécurité à l'école.

Lorsque les élèves se sentent connectés et en sécurité à l'école, ils seront plus engagés dans l'apprentissage. La surveillance et la réponse aux perceptions et aux expériences des élèves aident les divisions scolaires à améliorer les environnements scolaires pour soutenir l'apprentissage, l'engagement, la santé mentale et le bien-être.





Mesure choisie par le conseil scolaire pour effectuer un suivi du sentiment d'appartenance et de sécurité

Le conseil scolaire a choisi les mesures suivantes :

- La sécurité à l'école ;
- Le sentiment d'appartenance.

Analyse des résultats

Sécurité à l'école

Concernant les résultats sur le sentiment de sécurité à l'école perçu par les élèves du secondaire au cours des deux dernières années, on observe qu'en 2024-2025 un taux qui se situe à 62 %. Ceci reflète une stabilité générale et un climat positif globalement comparable à la moyenne nationale, malgré des variations dans certaines cohortes : une hausse importante en 6e année (+16 points) et en 10e (+7 points), mais une baisse en 9e (-8 points) et en 5e (-6 points). À titre comparatif, la norme canadienne est à 56 %.

Pour les élèves du primaire, le taux demeure à 57 % en 2024-2025, ce qui montre une stabilité organisationnelle, mais encore en deçà de la norme canadienne estimée à 62%.

Le sentiment de sécurité à l'école repose sur plusieurs facteurs, notamment la capacité des jeunes à développer des relations positives, à faire preuve d'autorégulation, d'empathie, d'ouverture et de respect — des habiletés essentielles au mieux-vivre ensemble.

Sentiment d'appartenance

En 2023-2024, 75% des élèves du primaire du CÉF déclaraient avoir un sentiment d'appartenance positif à l'école (norme canadienne : 72%). En 2024-2025, cette proportion se situe à 71 %, avec une hausse en 4e année (+5 points), mais des diminutions en 5e (-12 points), 6e (-4 points) et 8e (-5 points).

Chez les élèves du secondaire, le taux moyen était de 66% en 2023-2024 (norme canadienne : 62%) et demeure stable à 65% en 2024-2025. Des hausses notables sont toutefois observées en 7e (+6 points) et en 10e (+7 points), tandis que le taux baisse légèrement en 9e (-2 points).

Le sentiment d'appartenance positif est reconnu comme un facteur de protection influençant fortement la santé mentale, la persévérance scolaire et la réussite. Ces données encouragent la poursuite d'interventions ciblées pour soutenir les relations interpersonnelles, surtout dans les années intermédiaires où les indices sont plus fragiles.

Mesures à mettre en place

Les interventions universelles et ciblées de sensibilisation contre l'intimidation se poursuivront en 2024-2025 afin que les élèves et le personnel soient mieux outillés pour reconnaître les situations d'intimidation et intervenir avec assurance. Chaque école disposera de son propre plan de prévention et d'un comité chargé d'assurer une veille active sur la sécurité et le bien-être des élèves.



En ce qui concerne le sentiment d'appartenance, la continuité des activités visant à promouvoir des relations harmonieuses contribuera à renforcer le climat scolaire. Les pratiques pédagogiques suivantes demeurent essentielles à cet effet :

- Choisir les règles de classe démocratiquement ;
- Offrir des choix ;
- Débattre et discuter ;
- Considérer le point de vue de tous ;
- Favoriser l'autonomie des élèves ;
- Offrir une variété d'activités ;
- Lier le contenu de la classe à la vie des élèves ;
- Avoir des attentes élevées ;
- Favoriser une atmosphère de respect mutuel ;
- Mettre l'accent sur l'effort et l'amélioration.

Pour appuyer davantage la relation enseignant-élève, le CÉF poursuit le déploiement de stratégies axées sur la bienveillance et l'accompagnement :

- Exprimer des comportements de bienveillance avant, pendant et après les cours ;
- Afficher de l'équité et du respect ;
- Démontrer de l'enthousiasme ;
- Appliquer une discipline proactive et non punitive, en considérant le vécu des élèves ;
- Être tolérant ;
- Fournir de la rétroaction constructive ;
- Respecter l'autonomie des élèves ;
- Encourager les jeunes ;
- S'intéresser à leur réalité quotidienne ;
- Se soucier de leurs résultats et offrir des conseils ;
- Connaître le nom des élèves ;
- Écouter activement ;
- Utiliser l'humour pour renforcer les liens.



Cible : La proportion d'élèves prêts à passer au niveau primaire à la sortie de la maternelle augmentera d'année en année

Mesures :

- **La proportion d'élèves qui, à la sortie de la maternelle, sont prêts à passer au niveau primaire (niveau 1)**
- **La proportion d'élèves qui, classés au niveau 2 à l'automne, se trouvent au niveau 1 à la fin de la maternelle.**
- **La proportion d'élèves qui, classés au niveau 3 à l'automne, se trouvent au niveau 2 à la fin de la maternelle.**
- **La proportion d'élèves qui, classés au niveau 3 à l'automne, se trouvent au niveau 1 à la fin de la maternelle.**

La préparation à l'apprentissage des élèves à la fin de la maternelle constitue la base de l'apprentissage et de la réussite scolaire.

L'Évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (EPE-AE) est un outil d'évaluation qui fournit des informations sur le développement et les apprentissages de chaque enfant, avec un accent particulier sur les compétences de préparation à la lecture.

Les résultats de l'EPE-AE permettent aux enseignants et aux équipes interdisciplinaires en milieu scolaire d'identifier les élèves qui auront besoin d'un soutien supplémentaire durant la maternelle et en fonction de leurs niveaux de développement dans cinq domaines clés lors de leur entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, un score global (appelé niveau d'Instruction Réactive Échelonnée - RTI) est attribué aux enfants. L'approche RTI est une méthode préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et au CÉF d'attribuer des ressources de manière anticipée et continue.

L'EPE pour la maternelle est un indicateur prédictif et significatif sur le plan statistique quant à la probabilité qu'un élève puisse lire en 3e année. Des analyses montrent que les enfants qui commencent la maternelle avec de bonnes compétences (niveau 1) dans les domaines clés, ou qui acquièrent un bon niveau de compétences au cours de l'année de maternelle, ont bien plus de chances de lire à la fin de la 3e année comparativement aux élèves qui terminent la maternelle avec des niveaux de compétences évalués plus faibles.

Le graphique **2024-25 EYE-TA results** (résultats de l'EPE-AE pour 2024-25) affiche la proportion d'élèves (tous, élèves PNM&I et élèves non-PNM&I) selon leur niveau d'enseignement adapté (1, 2 ou 3) à l'entrée à la maternelle (côté gauche) et après l'année de la maternelle à la sortie (côté droit) pour le conseil scolaire et la province.

Le graphique **Mesures d'efficacité** montre la proportion d'élèves classés aux niveaux 2 et 3 à l'automne qui sont passés au niveau 1, ainsi que la proportion d'élèves classés au niveau 3 à l'automne qui sont passés au niveau 2 au cours de l'année de maternelle. Les mesures d'efficacité sont indiquées pour la province (toutes les divisions) et le conseil scolaire pour l'année scolaire précédente (colonnes de gauche) ainsi que pour l'année scolaire en cours (colonnes de droite).

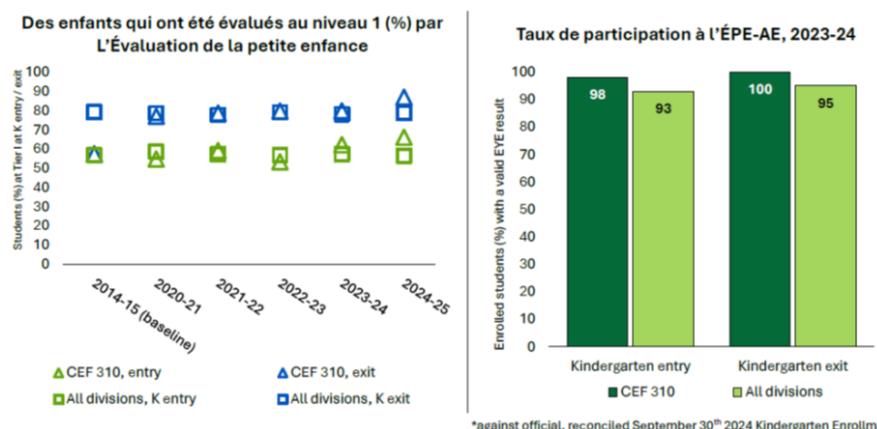
Le graphique **Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par l'Évaluation de la petite enfance – Appréciation de l'enseignant (EPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle** représente



la part des élèves évalués au niveau I à l'entrée et à la sortie de la maternelle pour le conseil scolaire (Δ) par rapport à la province (toutes les divisions) (\square) pour l'année de référence (2014-2015), ainsi que pour les cinq cycles les plus récents. En raison de fermetures d'écoles à la suite de la pandémie de COVID-19, il n'y a pas de résultats relatifs à la sortie de la maternelle pour l'année scolaire 2019-2020 (*).

Le graphique Proportion d'élèves dont les résultats de l'ÉPE sont valides à l'entrée de la maternelle et à la sortie de la maternelle compare la proportion d'élèves inscrits dont les résultats de l'ÉPE-AE sont valides à l'entrée et à la sortie de la maternelle pour le conseil scolaire avec les pourcentages pour la province (toutes les divisions). L'ÉPE-AE est utilisée comme évaluation universelle de l'apprentissage (chaque élève, chaque classe) dans les programmes provinciaux de maternelle depuis 2014-2015. Ces chiffres correspondent au pourcentage d'élèves dont les résultats sont valides par rapport au *Official and Reconciled Kindergarten Enrolments* (*) du 30 septembre.

		Entrée à la maternelle (automne 2024)			Fin de la maternelle (printemps 2025)			
Tous les enfants		All divisions	56.5	25.9	17.6	All divisions		
		CEF 310	66.1	21.5	12.4	CEF 310		
Enfants PNM&I		All divisions	31.4	31.0	37.5	All divisions		
		CEF 310*				CEF 310*		
Enfants non-PNM&I		All divisions	60.9	25.0	14.1	All divisions		
		CEF 310*				CEF 310*		
Niveau I – Les enfants réalisent des tâches développementales.				Niveau II – Les enfants éprouvent un peu de difficulté à réaliser des tâches développementales.		Niveau III – Les enfants éprouvent beaucoup difficulté à réaliser des tâches développementales.		
Effectiveness metrics				2023-24 (previous year)		2024-25 (latest)		
CEF 310				All divisions		CEF 310	All divisions	
Étudiants de niveau 2 identifiés à l'automne (%) qui se sont améliorés au niveau I				67%	72%	83%	74%	
Étudiants de niveau 3 identifiés à l'automne (%) qui se sont améliorés au niveau 2				59%	37%	33%	36%	
Étudiants de niveau 3 identifiés à l'automne (%) qui se sont améliorés au niveau I				11%	22%	40%	24%	



N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habiletés importantes à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habiletés importantes à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficulté. Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12e année.

Le ÉPE-AE de la conseil scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister en un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2025



Analyse des résultats

Le premier constat est que 87 % des élèves du CÉF peuvent réaliser les tâches développementales requises à la fin de la maternelle, ce qui démontre une augmentation significative de 7,2% si on compare aux résultats de l'année précédente (79,8%). On peut noter qu'à l'automne 2024, 61,1 % des élèves atteignaient le niveau d'apprentissage attendu, ce qui correspond à la fin de l'année à une augmentation d'élèves de 20,9 %. Les stratégies mises en place demeurent efficaces dans les apprentissages des élèves de ce niveau afin d'être prêt à entreprendre la 1re année.

Le pourcentage d'enfants qui éprouvaient des difficultés à effectuer les tâches requises a diminué d'environ 8,2 % entre le début et la fin de l'année scolaire 2024-2025, pour passer de 12,4 % à 4,2%.

Le pourcentage d'élèves éprouvant « un peu de difficulté » à compléter les tâches est passé de 15,1 % en 2023-2024 à 8,8 % en 2024-2025. Ce qui démontre une diminution d'élèves de 6,3% éprouvant « un peu de difficulté » cette année en comparaison à l'année dernière.

Une différence significative est observée entre les résultats provinciaux de 78,80 % et les résultats du CÉF de 87 % pour les enfants prêts à entrer en 1re année. Les évaluations au niveau du CÉF sont administrées en français, dans la salle de classe, et le défi de l'apprentissage de la langue peut se refléter principalement dans le domaine de la « Langue et communication ». Au CÉF, la tendance se maintient habituellement d'une année à l'autre et se situe autour de 79 %, sauf cette année académique, ce qui est un écart positif pour la cohorte 2024-2025.

Un certain pourcentage des élèves de maternelle ayant fréquenté la prématernelle l'année précédente a l'avantage d'avoir une base en français tandis que d'autres élèves sont en apprentissage continu.

Plusieurs élèves du CÉF proviennent de familles qui parlent plus d'une langue, ce qui est à la fois riche et complexe en termes d'apprentissage de certains concepts.

Les stratégies misent en place dans la salle de classe ont un impact positif chez les élèves.



Progrès en 2024-25 : Objectifs et mesures du conseil scolaire

Cible : Créer et soutenir des initiatives visant la construction langagière, identitaire et culturelle		
Mesure :		
<ul style="list-style-type: none">• En lien avec les mesures des plans d'amélioration continue des écoles, identifier les impacts des activités proposées sur l'identité, la culture et la langue française des élèves		
L'approche retenue, à date, dans la prise en considération des impacts des actions posées dans le cadre de cette mesure, repose sur des données qualitatives. En effet, les données recueillies dans les écoles portent sur les taux de participation, les taux de satisfaction des élèves.		
École	Partenaire communautaire	Sommaire du projet
Beau Soleil & École Mathieu de Gravelbourg --- Bellegarde --- Père Mercure	Association jeunesse fransaskoise (AJF)	<p>Ce projet avait comme objectif le développement des compétences de leadership et le développement d'identité (CLIC) chez les jeunes des écoles éloignées des grands centres.</p> <p>Les activités organisées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Atelier de leadership : Simulation d'un conseil étudiant pour apprendre à prendre des décisions en équipe.- Rallye collaboratif : Activité extérieure ou intérieure où les jeunes ont dû résoudre des énigmes en équipe pour atteindre un objectif commun.- Expression créative : Création d'une bannière collective qui représente les valeurs de la francophonie et de l'école.- Jeu de rôle : Scénarios pour pratiquer des habiletés de communication et résoudre des conflits de manière positive.- Cercle de partage : Discussions guidées sur l'identité francophone et le rôle de chacun dans sa communauté. <p>Ces activités dynamiques ont permis aux jeunes de renforcer leur sentiment d'appartenance et leurs habiletés sociales tout en s'amusant.</p>
Boréale	Vitalité 55+	Dans le cadre d'une collaboration entre l'école Boréale et le foyer Saint-Joseph de Ponteix, un lien

		<p>intergénérationnel a été développé depuis ces 5 dernières années :</p> <p style="text-align: center;">Apprendre avec les ainés.</p> <p>Une fois par semaine, les élèves se sont déplacés au foyer, pour faire la lecture partagée avec les ainés mais également pour réaliser des projets artistiques avec eux (ex. : réaliser ensemble un tableau de peinture, jouer à des jeux de société ou organiser des cours de danse).</p> <p>Les ainés développent le goût de lecture chez les élèves et les élèves brisent l'isolement des ainés au foyer.</p>
<p>École canadienne-française Pavillon Gustave-Dubois</p>	<p>Vitalité 55+</p>	<p>Dans le cadre du projet « Partage des savoirs », les ainés fransaskois de la région ont été invités à partager un savoir-faire de leur génération aux élèves de 6e année, comme par exemple la connaissance des bonnes pratiques de recyclage et de compostage.</p> <p>Les élèves ont pu documenter ce savoir-faire en créant un plan de montage après le partage des ainés avec lequel ils sont jumelés.</p>
<p>École canadienne-française Pavillon Monique Rousseau</p>	<p>Association jeunesse fransaskoise (AJF)</p>	<p>Lancement d'un projet de compostage scolaire visant à réduire les déchets organiques et à promouvoir des pratiques écoresponsables.</p> <p>À travers des ateliers pratiques et des activités collaboratives, les élèves ont appris à trier les déchets, à entretenir des composteurs et à comprendre le processus biologique de compostage.</p> <p>Le compost produit a été utilisé pour enrichir les jardins de l'école, contribuant ainsi à un environnement durable tout en sensibilisant les jeunes à l'importance de la préservation de la planète.</p>
<p>Du Parc Monseigneur de Laval</p>	<p>Association communautaire fransaskoise de Regina (ACFR)</p>	<p>La « culture de plantes autochtones et leur utilisation historique et contemporaine » a été une initiative à la fois environnementale, communautaire et intergénérationnelle. Les élèves ont été accompagnés par un guide autochtone, issu à la fois de la communauté des Premières Nations (Cri des plaines) dans la région et de la</p>

Pavillon élémentaire		<p>nation Métisse (francophone et anglophone) en Saskatchewan.</p> <p>Ce projet s'est déroulé en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire germer les pousses de sauge sauvage ; - explorer un site naturel à Regina où la sauge pousse dans un état naturel ; - planter d'autres plantes ayant une signification spéciale pour les peuples autochtones dans les jardins communautaires. <p>Les aînés de la communauté cheminant vers la réconciliation, se sont joints aux élèves dans le cadre de ces activités éducatives.</p>
Ducharme	Vitalité 55+	<p>Les ainés : encadreurs des activités sportives de l'école</p> <p>Ce projet avait pour objectif premier de briser l'isolement chez les aînés. Leur demander d'encadrer les activités sportives des élèves a permis aux aînés de se sentir inclus, valorisés, intégrés dans le processus d'apprentissage de leurs petits-enfants.</p> <p>Pour les élèves, le sentiment d'être de futurs citoyens engagés s'est renforcé et leur estime de soi s'est agrandi en faisant des activités avec des aînés.</p> <p>Les activités ont favorisé une plus grande compréhension et un respect entre les générations.</p>
Notre-Dame-des-Vertus	Association Fransaskoise de Zénon Park	<p>Organisation des festivités dans le cadre du mois de la francophonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La levée du drapeau - Le carnaval d'hiver (incluant un repas communautaire, des ateliers avec des aînés (conteur, trappeur, tissage...), - Des chants autour d'un feu de camp, - Des jeux de neige, - La tire sur la neige.
Providience	Association communautaire fransaskoise de	<p>Le Carnaval d'hiver a eu lieu à La Ferme Champêtre. Ce fut l'occasion pour les élèves de célébrer l'hiver et la vie en campagne en français.</p>

	la Trinité Inc.	<p>Les élèves ont eu l'opportunité de participer à des activités ludiques traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des randonnées en traîneau, - La visite des animaux de la ferme, - Un feu de camp et chansons traditionnelles, - Des jeux de foire d'antan, - Le défi d'un labyrinthe en bois, etc...
St-Isidore	Centre Francophone BDS Inc.	<p>Le Carnaval d'hiver a vu l'organisation des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des promenades de chevaux avec wagon, - Un atelier de danses traditionnelles, de danses en ligne et de danses carrées (avec des aînés de la communauté), - Des chants autour d'un feu de camp, - Des jeux de neige, - La tire sur la neige, etc... <p>Durant le mois de la francophonie, diverses activités ont vu le jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tintamarre, - Concours de lecture pour les élèves et les membres de la communauté etc...
Valois	Société canadienne-française de Prince Albert	<p>Conférence sur le trouble du spectre de l'autisme : Valoriser l'intégration.</p> <p>Le conférencier a partagé son expérience personnelle avec le syndrome d'Asperger et a offert aux élèves des conseils précieux pour surmonter les défis quotidiens.</p> <p>Cette conférence visait à sensibiliser et à valoriser l'intégration des personnes autistes dans la société.</p>

Analyse des résultats

Toutes les écoles du CÉF ont proposé des activités impliquant la communauté et les élèves. Les taux de participation des élèves avoisinent les 90 %. Les impacts sur l'identité se constatent par le biais des retours effectués auprès des élèves, en salle de classe.

Les commentaires en provenance des partenaires ainsi que des communautés sont très positifs et il est constaté un rapprochement entre l'école et la communauté, dans la vie associative.



Progrès en 2024-2025 : Activité stratégique du conseil scolaire à l'appui des secteurs d'intervention prioritaires du Plan d'éducation provincial

Action prioritaire : Favoriser la création de liens chez les apprenants et leur famille, et soutenir les apprenants tout au long de leur parcours scolaire, de leur entrée à l'école à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, ainsi qu'au moment de faire des choix de vie.

Les actions clés suivantes ont été entreprises par le conseil scolaire au cours de l'année scolaire 2024-2025 à l'appui de cette action prioritaire.

Dans le contexte du triple mandat du CÉF, les liens entre la communauté, les familles et l'école sont essentiels à la création et au maintien de l'identité et de la culture francophone. Les activités rapportées ici sont en continu et elles sont ajustées chaque année.

Le CÉF s'appuie sur un référentiel issu de la recherche pour identifier et choisir nos actions.

Les recherches sur les écoles efficaces ont mis en évidence sept corrélats des écoles efficaces ("Seven Correlates of Effective Schools"), qui consistent en une série d'indicateurs que Lawrence Lezotte et d'autres chercheurs considèrent comme étant nécessaires afin de s'assurer que les élèves obtiendront d'excellents résultats.

Parmi les 7 indicateurs, on retrouve « Une alliance famille-école positive ». Afin de créer des liens positifs entre la famille et l'école, Lezotte pose les questions suivantes :

- Les parents ou les tuteurs et l'école communiquent fréquemment ?
- Les parents ou les tuteurs prennent part aux activités de l'école et de leurs enfants ?
- La famille et la communauté forment des partenariats pour favoriser l'apprentissage de tous les élèves ?

Le CÉF mise sur la relation importante avec les parents et tuteurs :

- En organisant des portes ouvertes pour les différents niveaux scolaires, de la prématernelle à la 12e année.
- En invitant les familles à prendre part à une soirée en début d'année scolaire, souvent organisée autour d'un souper, afin de rencontrer le titulaire de classe et apprendre davantage sur la programmation scolaire.
- En organisant annuellement deux rencontres triparties : Élève – Parent _ Enseignant
Les éléments discutés peuvent inclure :
 - a. L'apprentissage de l'enfant ;
 - b. Son développement social et émotif ;
 - c. Ses comportements et attitudes en classe ;
 - d. Répondre aux questions des parents.
- En organisant des activités rassembleuses pendant et en dehors des heures de classes (spectacles, célébrations...), parfois avec des partenariats communautaires.



- En partageant régulièrement les nouvelles des écoles (par courriel, dans les médias sociaux, etc...).
- En planifiant annuellement le sondage « NotreÉcole » destiné aux parents et aux élèves.
- En offrant des services de tutorat dans les écoles et un appui aux nouvelles familles avec les Services d'accueil et d'inclusion francophone (SAIF).
- En participant aux sessions d'informations destinées aux familles et aux membres de la communauté avec le Réseau Santé en français de la Saskatchewan (RSFSK).
- En apportant son soutien aux activités de l'Association des parents fransaskois (APF), par exemple lors du Symposium des parents organisé annuellement.

Action prioritaire : Renforcer et améliorer la santé mentale et le bien-être des élèves.

Les actions clés suivantes ont été entreprises par le conseil scolaire au cours de l'année scolaire 2024-2025 à l'appui de cette action prioritaire.

Catégories d'activités pour la santé mentale et le bien-être :

- Enrichir et renforcer les capacités des élèves en matière de santé mentale et de bien-être (soutiens et services, ressources d'apprentissage, etc.), y compris les élèves qui ont accès à des services communautaires tels que le counseling d'accès rapide.
- Offrir un soutien en matière de santé mentale et de bien-être aux enseignants et aux administrateurs (perfectionnement professionnel, ressources, etc.).
- Inclure les activités soutenues par le financement du renforcement des capacités en santé mentale.

Relations saines

En 2023-2024, les sondages obtenus démontraient que 79 % des élèves du primaire affirmaient vivre de bonnes relations entre eux (le pourcentage canadien étant de 80 %), alors qu'en 2024-2025, 78 % des élèves du primaire affirmaient vivre de bonnes relations entre eux (le pourcentage canadien étant de 80 %).

Au niveau du secondaire, 67 % des élèves exprimaient en 2023-2024 avoir de bonnes relations avec leurs pairs (76 % pour la norme canadienne) alors qu'en 2024-2025, 66 % des jeunes du secondaire affirmaient vivre de saines relations, la norme canadienne étant de 76 %. Les données en 2023-2024 comprenaient les élèves de la 7e à la 12e année, tandis que les résultats de 2024-2025 comprenaient les élèves de la 7e à la 10e année. Les élèves de la 11e et de la 12e année n'ont pas participé au sondage en 2024-2025.

Les résultats pour les deux années sont très similaires. Ils indiquent toutefois qu'il est davantage important de mettre des efforts et des interventions en place pour améliorer la qualité des relations entre les élèves. Les relations saines entre élèves et adultes sont un critère de base pour



une santé mentale saine et un bien-être élevé, alors la poursuite d'accompagnement et de formation à ce niveau est essentiel.

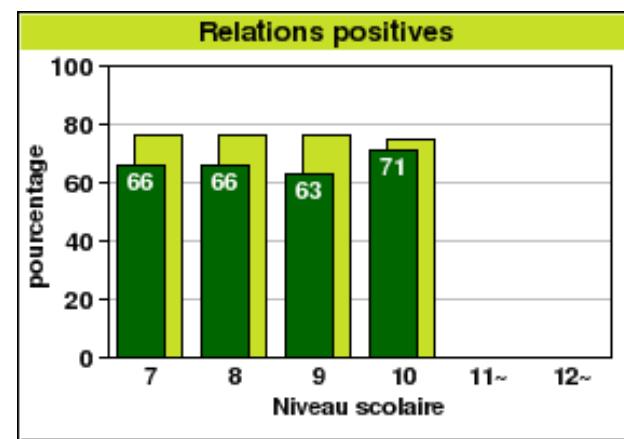
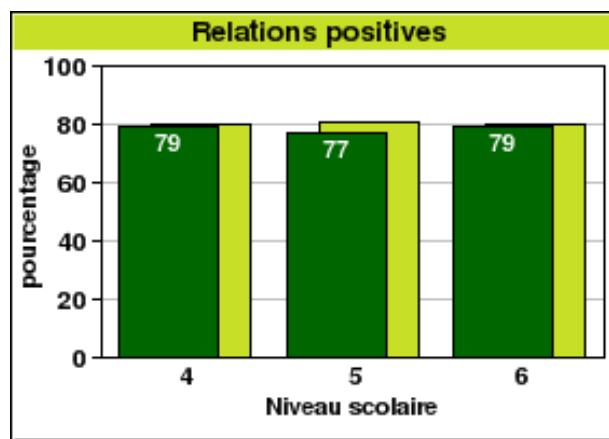
Mesures à mettre en place

Les mesures prévues pour l'année scolaire 2025-2026 mettront l'accent sur le développement de relations saines, tant entre les élèves qu'entre les élèves et les adultes de l'école. Nous maintiendrons cette activité stratégique, car la recherche démontre que de telles relations constituent un facteur de protection essentiel pour la santé mentale et le bien-être des jeunes, entre autres.

En parallèle, des outils visant à mieux gérer le stress, l'anxiété et la dépression seront de nouveau déployés en 2025-2026. Le programme « Enfants avertis » sera intégré dans les cours de bien-être, et d'autres interventions universelles ou ciblées seront proposées par les intervenantes en counseling.

Parmi les autres stratégies que nous prioriserons, figurent les suivants :

- La modélisation de relations saines par les adultes;
- L'enseignement explicite de compétences sociales telles que l'écoute active, l'empathie, la communication positive et la résolution non violente de conflits;
- Soutenir le développement des habiletés socio-émotionnelles ;
- Promouvoir la bienveillance dans les milieux scolaires ;
- Offrir un accompagnement accru aux élèves vivant du stress ou des défis émotionnels ;
- Renforcer la prévention par des approches inclusives et relationnelles.



Action prioritaire : Actualiser la vision et les objectifs du cadre intitulé *Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12e année.*

Les actions clés suivantes ont été entreprises par le conseil scolaire au cours de l'année scolaire 2024-2025 à l'appui de cette action prioritaire.

Des objectifs stratégiques d'*Inspirer la réussite* :

1. Langues et cultures des peuples métis et des Premières Nations appréciées et soutenues.
2. Égalité des possibilités et des résultats d'apprentissage pour les apprenants métis et des Premières Nations.
3. Gestion partagée du système éducatif provincial en assurant des relations respectueuses et des partenariats équitables avec les peuples métis et des Premières Nations au niveau local et provincial.
4. Mesures d'évaluation authentiques et respectueuses des différences culturelles qui encouragent des possibilités éducatives et des résultats d'apprentissage améliorés.
5. Tous les apprenants démontrent leurs connaissances et leur compréhension des visions du monde et des répercussions historiques des peuples métis et des Premières Nations.

Depuis 2023, le CÉF se concentre sur la création et la mise en œuvre de projets et d'initiatives visant à soutenir le personnel et les élèves du CÉF dans leur apprentissage et leur compréhension des connaissances des Peuples autochtones.

Le personnel du CÉF et les élèves des écoles ont participé en 2024-25 à plusieurs sessions de formations et d'informations. Ce qui a permis de poursuivre la mise en œuvre des quatre objectifs d'*Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12e année* ainsi que le cheminement collectif vers la vérité et la réconciliation.

Les membres du personnel du CÉF ont participé aux initiatives, présentations et formations associées aux PNMI. Plus de 2 000 élèves allant de la prématernelle à la 12e année ont pris part à des présentations, jeux, contes autochtones, sessions d'information et apprentissage inspiré de la terre. La préparation des diverses activités se faisait en collaboration avec les Aînés et les Gardiens du savoir de la communauté autochtone. Pendant les animations, des mots provenant de langues autochtones telles que le Cri (Y-Cri) et le Dakhòta étaient intégrés.

Les partenariats ou liens communautaires qui ont joué un rôle clé dans le soutien de ces activités incluent :

- Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan
- Université des Premières nations du Canada
- Membres des Premières nations dans les territoires associés au traité #4
- Membres des Premières nations dans les territoires associés au traité #6
- Vitalité 55+



- ACF
- ACFR
- AJF
- Métis Nation Saskatchewan
- *Indigenous business gathering planning committee*
- *Land based education conference planning committee*
- *Treaty #4 gathering planning committee*

Langues et cultures des peuples métis et des Premières Nations appréciées et soutenues

Le CÉF a privilégié deux approches sur le perfectionnement professionnel et les présentations ainsi que les activités destinées aux élèves.

Clientèle visée	Thèmes abordés
Membres de l'équipe du CÉF au sein des écoles ainsi que les membres des divers secteurs de soutien	<p>Perfectionnement professionnel – Animation de quatre sessions à l'ensemble du personnel des écoles et plusieurs sessions locales. Plus de 1000 membres du personnel ont pris part aux sessions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cérémonies, protocoles et cadeaux ; ▪ Pow wow contemporain et historique ; ▪ Calendrier PNMI du CÉF-Événements PNMI soulignés dans des écoles : Solstice d'hiver et d'été, Journée Louis Riel, Mois du conte autochtone, Mois national de l'histoire autochtone.
Élèves dans les écoles du CÉF – prématernelle à la 12e année	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partage des contes – Mois du conte autochtone : Près de 500 élèves ont bénéficié d'une des 14 activités de contes animés ; ▪ Cérémonies sacrées – Onze écoles ont pris part à une offrande du tabac et six écoles ont participé à la démonstration d'une cérémonie de la purification par la fumée dans la cour d'école ; ▪ Initiatives liées à l'apprentissage inspiré de la terre – <ol style="list-style-type: none"> 1. Projets « Faire pousser du tabac et de la sauge selon la perspective des Premières Nations » ; 2. Sortie en plein air axée sur les plantes et les fleurs – propriétés bénéfiques selon les enseignements Autochtones. ▪ Présentation et activité préparées sur mesure : <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation – Gouvernance autochtone ; 2. Activité « Cerceaux et flèches » ; 3. Jeux sportifs et activités artistiques liés à la Nation métisse.

Égalité des possibilités et des résultats d'apprentissage pour les apprenants métis et des Premières Nations

Le CÉF a surtout misé sur trois (3) approches :

1. La préparation de listes de ressources en matière de PNMI



Des listes de ressources virtuelles issues des Premières Nations et des Métis ont été élaborées afin de permettre aux enseignants d'avoir accès à des sources d'information fiables pour enseigner les résultats d'apprentissage liés aux Autochtones.

Ces listes avaient pour but d'aider le personnel des écoles à se sentir mieux outillés en ressources en français pour enseigner des leçons associées aux PNMI.

Thèmes - Listes de ressources en français imprimées et électroniques en matière des PNMI :

- Journée du chandail orange ;
- Journée de la vérité et de la réconciliation ;
- Journée « Marchons avec nos sœurs » ;
- Contes authentiques et historiques issus de communautés autochtones au Canada

2. La mise en œuvre d'un continuum d'auto-évaluation

Le Continuum d'auto-évaluation a été adapté sous forme de rubriques. Cet outil a permis aux membres du personnel des écoles – directions, enseignants, éducateurs, personnel de soutien – de prendre un recul pour réfléchir sur leurs connaissances et perceptions à l'égard des Peuples autochtones. Ce continuum a été présenté aux membres des équipes-écoles, ce qui a permis de cibler un ou deux axes à prioriser pour améliorer ses connaissances ou ses capacités.

Thèmes d'auto-évaluation dans le continuum (la rubrique) en matière autochtone :

- Quatre (4) axes stratégiques :
 1. Renforcement du respect et de la compréhension ;
 2. Connaissance des peuples autochtones et de leur histoire – local, province, pays ;
 3. Mise en œuvre - une pédagogie adaptée et engagée, une pratique respectueuse ;
 4. Environnement de l'école.
- Dix (10) domaines d'auto-évaluation dans l'optique de cheminer – Choix personnel.
- Quatre (4) niveaux dans la rubrique – le continuum. Niveau 4 – Respect et engagement

3. La préparation d'un outil de consultation mettant en relief tous les *Résultats d'apprentissage* et les *Indicateurs de réalisation* associées aux PNMI qui se trouvent dans les programmes d'études destinés aux écoles du CÉF – de la maternelle à la 12^e année. Le CÉF a invité ses enseignants à utiliser cet outil afin d'enseigner davantage de leçons, de modules qui touchaient aux résultats d'apprentissage pour les apprenants métis et des Premières Nations.

Gestion partagée du système éducatif provincial en assurant des relations respectueuses et des partenariats équitables avec les peuples métis et des Premières Nations au niveau local et provincial

Dans cet objectif stratégique, le CÉF a misé sur quatre (4) approches :



1. La participation à des cérémonies, des rassemblements locaux et provinciaux des Premières Nations tels que :

- Des cérémonies du calumet partagés par des hommes et des femmes (Pipe Ceremony) ;
- Diverses cérémonies de la purification par la fumée ;
- Offrandes du tabac destinées à des membres de la communauté des Premières Nations ;
- Offrandes du tabac et des plants de tabac à Terre Mère.

2. La participation à des événements et des congrès organisés par des communautés autochtones locales et provinciales pour créer et maintenir des liens harmonieux de respect tels que :

- Le rassemblement des Premières Nations - lieu de la commémoration du 150e anniversaire des négociations du Traité numéro 4 ;
- La commémoration du 150e anniversaire de la négociation – Traité numéro 4 devant l'assemblée des Premières Nations ;
- Le pow wow-Traité 4 à Fort Qu'Appelle ;
- Le congrès Land Based Education des Premières Nations;
- L'Indigenous Business Gathering-Traité 6 à Saskatoon.

3. Aller à la rencontre d'Aînés, de Gardiens du savoir et de porteurs de connaissances ainsi que d'autres ressources culturelles autochtones et inspirées de la terre :

- Rencontre de plusieurs Aînés et Gardiens du savoir ainsi que d'autres ressources culturelles autochtones afin de les consulter par rapport à diverses activités que le CÉF souhaitait offrir dans ses écoles.
- La communication entre les membres des Premières Nations et le CÉF se faisait par l'intermédiaire du Conseiller aux affaires autochtones du CÉF ;
- Recherche de ressources auprès des membres de la communauté autochtone pouvant offrir de l'appui au CÉF (Ex. : Horticultrice – connaissances ancestrales des plantes médicinales et des fleurs) ;
- Collaboration avec le Bureau du commissaire des traités, Université des Premières Nations, Centre national du Canada pour la vérité et la réconciliation.

4. Siéger sur des comités et prendre part à des rencontres associés aux PNMI :

- Le CÉF siège sur le comité « Cercle de réconciliation » de l'ACF ;
- Participation à l'équipe de planification - chandails orange et rose ;
- Participation aux équipes de planification - deux projets de sauge, un projet de tabac, sept projets pour des activités sportives et d'arts visuels liés aux Métis



Tous les apprenants démontrent leurs connaissances et leur compréhension des visions du monde et des répercussions historiques des peuples métis et des Premières Nations

Clientèle visée	Thèmes abordés
Membres de l'équipe du CÉF au sein des écoles ainsi que les membres des divers secteurs de soutien	Perfectionnement professionnel – Animation de diverses sessions à l'ensemble du personnel des écoles et plusieurs sessions locales. Plus de 1000 membres du personnel ont pris part aux sessions : <ul style="list-style-type: none">▪ Appels à l'action #62-#63, reconnaissance des territoires ;▪ Calendrier PNMI du CÉF-Événements PNMI soulignés dans des écoles : Journée de la vérité et de la réconciliation – du chandail orange et rose, Journée de la Robe rouge.
Élèves dans les écoles du CÉF – prématernelle à la 12 ^e année	<ul style="list-style-type: none">▪ Traité, Activité de la couverture KAIROS, Journée de la robe rouge, Vétérans autochtones et leurs contributions pendant les « grandes guerres ».

Dans l'ensemble de ses initiatives en matière des PNMI, le CÉF a placé l'accent sur l'intégration fondamentale des systèmes de savoirs, des cultures et des langues autochtones afin d'aider les membres du personnel de ses écoles à se sentir plus à l'aise d'entendre la vérité et plus confiants de mettre en œuvre les Appels à l'action #62 et #63, la réconciliation et de partager des connaissances à l'égard des Premières Nation, Métis et Inuit – selon la perspective des Autochtones.

Action prioritaire : Améliorer les résultats des élèves grâce à des pratiques d'évaluation efficaces qui guident et renforcent l'enseignement réactif.

Les actions clés suivantes ont été entreprises par le conseil scolaire au cours de l'année scolaire 2024-2025 à l'appui de cette action prioritaire.

Les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année scolaire 2024-2025 :

- Poursuite de la formation « 4,3,2,1 RA » en mathématiques, qui visait l'harmonisation des pratiques d'évaluation tout en collaborant avec le partage de pratiques pédagogiques gagnantes dans leurs salles de classe. L'harmonisation des pratiques d'évaluation visées par ces formations cherche à permettre aux enseignants d'être outillés afin de mieux cerner les besoins pédagogiques des élèves tout en adaptant leur enseignement selon ces mêmes besoins. En 2024-2025, les enseignants de 1^{ère} et de 6^e années ont été ciblés comparativement à 2023-2024 où les enseignants de 3^e et de 4^e années ont été ciblés par la formation.
- Poursuite des évaluations GB+ au primaire, avec actualisation des pratiques via des formations d'appoint.
- Poursuite des formations offertes aux cohortes des nouveaux enseignants du CÉF portant sur l'évaluation des apprentissages, en intégrant des éléments issus des neurosciences, tels que les neuromythes, les biais cognitifs et les impacts dans l'évaluation des apprentissages des élèves.



- Les Évaluations de la petite enfance (ÉPE) du Learning bar furent administrées pour les enfants de la prématernelle et les élèves de la maternelle. Les ÉPE analysent les compétences des enfants et fournissent au personnel enseignant les données nécessaires pour guider l'enseignement en classe et mettre en œuvre les interventions adaptées qui s'imposent afin de bien préparer les enfants pour la scolarisation. Les interventions de suivi ont été accrues de manière à optimiser les retours auprès des élèves et d'adapter, en conséquence, les stratégies d'intervention.



Infrastructure et services de transport du conseil scolaire

Liste des écoles 2024-2025		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 12e	Ponteix
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Prématernelle – 5e	Saskatoon
École canadienne-française - Pavillon Gustave-Dubois	6e – 12e	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6e	Regina
École du Parc	Prématernelle – 6e	Regina
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7e – 12e	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12e	Vonda
École Mathieu de Gravelbourg	8e – 12e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12e	Prince Albert

Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2024-2025
École du Parc	Construction d'une nouvelle école	Grand projet d'immobilisation, y compris les frais pour les débuts de la construction, les honoraires des professionnels pour la planification et la conception du bâtiment scolaire et communautaire.	2 125 596 \$
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Rénovations majeures	Projet d'installation de deux (2) portatives (Phase 1)	549 628 \$
École Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire	Rénovations majeures	Projet d'installation de deux (2) portatives	163 161 \$



École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Maintenance générale et réparations	Changement et réparations d'équipements de ventilation et chauffage	207 167 \$
Nouvelle école à Saskatoon	Construction d'une nouvelle école	Grand projet d'immobilisation, y compris les frais pour les débuts de la construction, les honoraires des professionnels pour la planification et la conception du bâtiment scolaire et communautaire.	28 194 \$
Nouvelle école à Prince Albert	Construction d'une nouvelle école	Grand projet d'immobilisation, y compris les frais pour les débuts de la construction, les honoraires des professionnels pour la planification et la conception du bâtiment scolaire et communautaire.	32 718 \$
École canadienne-française - Pavillon Gustave-Dubois	Maintenance générale et réparations	Rénovations et réparations d'équipements	86 154 \$
École Boréale	Maintenance	Réparation du toit	6 228 \$
École de Bellegarde	Maintenance	Consultation des projets capitaux (toit)	10 806 \$
École Ducharme	Maintenance	Changement des lumières d'urgence	5 441 \$
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	Maintenance générale et réparations	Changement d'équipements mécaniques, réparations d'équipements, frais de consultation pour le toit, etc.	107 634 \$
Écoles Mathieu de Gravelbourg et Beau Soleil	Maintenance générale et réparations	Changement, réparations d'équipements	34 224 \$
École Notre-Dame-des-Vertus	Maintenance et réparations	Réparation du toit et maintenance générale	19 508 \$
École Père mercure	Consultation et maintenance	Quelques travaux de maintenance et rénovations	12 306 \$
École Providence	Maintenance générale et frais de consultation	Maintenance générale et frais de consultation	10 108 \$
École St Isidore	Achat de nouveaux équipements, réparations, maintenance générale et	Achat d'équipements de climatisation, réparation du toit et des équipements	115 882 \$

	frais de consultation		
École Valois	Maintenance et inspection de l'amiante	Climatisation, système d'alarme et réparation des équipements	31 298 \$
Total			3 546 053 \$

Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services pour assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec véhicules ou des taxis. Une autre option qui est également utilisée est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

Les écoles du CÉF sont géographiquement dispersées à l'échelle provinciale, ce qui rend très difficile l'optimisation financière des routes.

L'absence d'écoles de proximité a aussi un important impact négatif sur la durée des routes et les coûts excessifs qui ont un impact sur les finances du CÉF.

La zone de fréquentation de chaque école fransaskoise est délimitée dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'école, mais le service de transport peut dépasser cette limite. Les écoles en milieu rural sont toutes isolées, ainsi les élèves sont transportés sur de grandes distances. Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation influencent la durée du trajet. Aussi, certains trajets d'autobus des centres urbains et des milieux ruraux dépassent une durée d'une heure le matin et d'une heure en fin d'après-midi.

À Regina par exemple, le déplacement entre les 3 écoles requiert deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers reçoivent des services de deux autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles en milieu urbain, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la prématernelle à la 12e année peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne d'où la nécessité de faire appel à des services externes pour le dépannage et de prévoir des autobus de remplacement. De même, le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa propre flotte d'autobus répartis à travers la province. Il a été décidé d'embaucher des compagnies privées pour assurer le transport scolaire justement à cause de cette complexité.



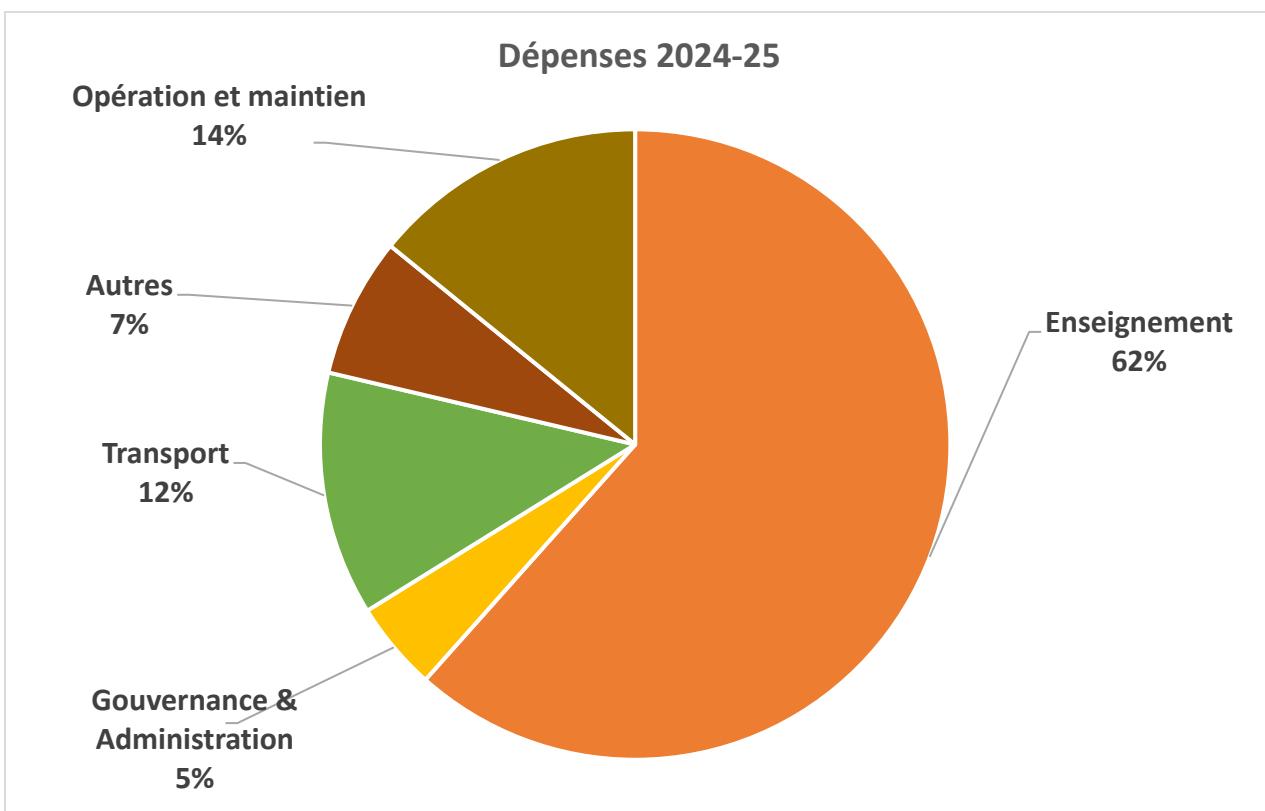
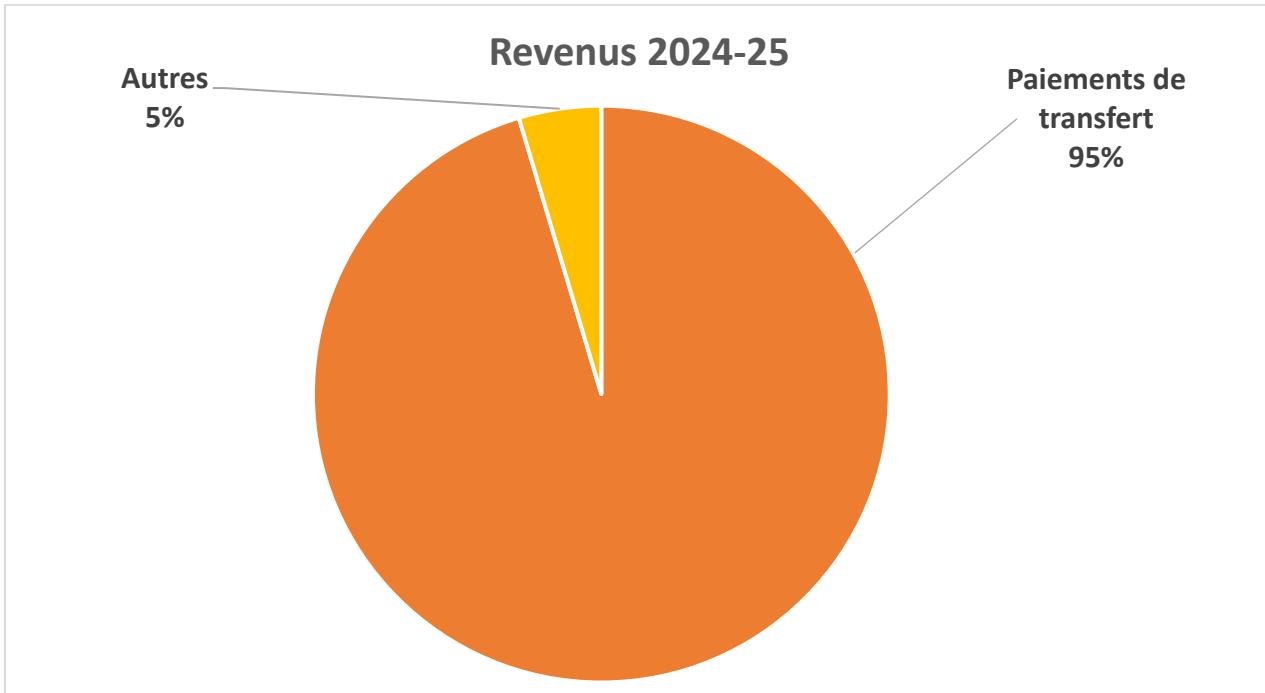
Nombre total d'élèves transportés	2 048 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu urbain	1 533 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu rural	515 élèves
Nombre total de routes du CÉF	79 routes

Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans au secondaire du CÉF.



Sommaire financier

Sommaire des revenus et des charges



Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

	2025	2025	2024	Budget vs Réel	Budget vs Réel %	Note
	Budget	Réel	Réel	Écarts	Écarts	
REVENUS						
Paiements de transfert	69 017 594	55 102 330	59 354 639	(13 915 264)	-20%	1
Frais de scolarité et frais afférents	664 570	896 673	440 009	232 103	35%	2
Fonds générés par les écoles	663 000	484 738	625 992	(178 262)	-27%	3
Services complémentaires	477 254	184 640	712	(292 614)	-61%	4
Services externes	278 720	480 813	240 578	202 093	73%	5
Autres	738 267	621 469	667 885	(116 798)	-16%	6
Total Revenus	71 839 405	57 770 663	61 329 815	(14 068 742)	-20%	
DÉPENSES						
Gouvernance	231 954	185 185	215 962	(46 769)	-20%	7
Administration	1 694 822	2 131 549	1 715 618	436 727	26%	8
Enseignement	30 387 468	31 190 920	28 944 760	803 452	3%	
Opération et maintien	6 719 200	7 164 231	7 320 888	445 031	7%	9
Transport	6 457 067	6 334 652	6 091 637	(122 415)	-2%	
Frais de scolarité et frais afférents	367 191	394 644	306 009	27 453	7%	10
Fonds générés par les écoles	663 000	484 510	622 132	(178 490)	-27%	11
Services complémentaires	1 797 233	2 035 737	1 716 400	238 504	13%	12
Services externes	306 277	471 356	400 881	165 079	54%	13
Autres	243 756	250 021	1 548 987	6 265	3%	
Total Dépenses	48 867 968	50 642 805	48 883 274	1 774 837	4%	
Surplus (Insuffisance) de l'exercice	22 971 437	7 127 858	12 446 541			

Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5 %)

Note Explanation

- 1 L'estimation budgétaire (fournie par le maître d'œuvre) est surestimée par rapport aux coûts réels des projets de construction et des fonds en capital.
- 2 Les revenus provenant des frais de scolarité des élèves internationaux sont supérieurs au montant budgétaire.
- 3 Les fonds collectés par les écoles sont inférieurs au montant budgétaire.
- 4 Le CÉF a décidé d'annuler les loyers des centres éducatifs à la petite enfance (CEPE) prévus au budget et d'exempter plusieurs familles des frais de service de la prématernelle.
- 5 Il y a eu davantage de prêts de services que prévu au budget.
- 6 Les remboursements liés aux dépenses encourues ont été inférieurs aux prévisions budgétaires.
- 7 Les dépenses engagées pour les élections et les activités de développement professionnel ont été inférieures aux prévisions budgétaires.
- 8 Indemnités et prestations de services professionnels.
- 9 Augmentation des coûts des services publics, de la conciergerie et de la maintenance par rapport au budget.
- 10 Augmentation du nombre d'élèves inscrit à l'extérieur de la province par rapport aux prévisions budgétaires.
- 11 Les dépenses des fonds scolaires sont inférieures aux prévisions budgétaires.
- 12 Augmentation des emplois à temps plein (ETP) des assistantes en prématernelle ainsi que des coûts de suppléance par rapport au budget.
- 13 Il y a eu davantage de prêts de services que prévu au budget.



Annexe A : Liste des bénéficiaires

Paiements au conseil scolaire

La liste suivante répertorie tous les paiements effectués aux membres du conseil scolaire et en leur nom.

Nom	La rémunération	Les charges		Le perfectionnement professionnel		Toute autre dépense remboursée	Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province		
Barry Alpha	5 693	1 552	913	324	7 235	-	15 717
Binette Geneviève*	11 732	7 517	-	835	865	-	20 949
Ferre Monica	6 336	6 304	-	460	-	-	13 100
Gauthier Roger**	5 947	3 425	-	460	893	-	10 725
Gelsinger Rosemarie	6 421	3 747	-	460	-	-	10 628
Lebel Yvan	1 663	1 395	-	-	-	-	3 058
LeNouail Brian	1 663	2 674	-	-	-	-	4 337
Lepage Maria	6 336	6 080	-	460	1 583	-	14 459
Lepage Michel	4 778	3 687	-	604	-	-	9 069
Perreault Elizabeth	6 336	5 900	-	1 022	-	-	13 258
Poirier Nathan	4 778	6 046	-	460	-	-	11 284
Rivard Gisèle	1 663	1 523	-	-	-	-	3 186
Roberge Guy	6 336	6 898	-	460	-	-	13 694
Tahiri Oumnia	6 336	6 903	-	460	-	-	13 699

*Présidente du CSF

**Vice-président du CSF



Services personnels

Liste des bénéficiaires ayant touché des paiements au titre de salaires ou traitements, d'honoraires, etc. totalisant au moins 50 000 \$.

Nom	Montant
Abbott Lorette	55 005
Abidi Rim	55 630
Adjoumani Brahma	105 620
Agalher Assalama	
Mohamed	77 028
Ahumada Morales	
Linda Marisel	85 606
Ajavon Ronald	228 351
Aka Ghislaine Neman	55 600
Alarou Aichatou	101 207
Allen Presley	74 144
Alouumba Jourdan	
Crépin	65 174
Andraos Joanna	55 005
Angeline Dyck Rosie	109 314
Archambault Chantal	107 857
Asselin Jessica-Lynn	109 248
Assoua Edgard	95 971
Atta Kouassi Seraphin	90 210
Barreno Tijash	78 613
Beach Megan	77 942
Beaulieu Nathalie	107 284
Bergeron Jessica	102 305
Bergeron Paul	113 396
Berquin Yves Carlande	78 286
Bertin Colette	113 359
Bibomba Ngalula	
Henriette	107 284
Blouin Natalie	82 627
Bonson Marie-Louise	89 894
Bosse Philippe	102 617
Boudreau Jennifer	90 638
Bouopda Rodrigue	55 004
Bourgeois Dion	
Danielle	113 396
Bourgeois Marisa	59 012

Nom	Montant
Boutin Brigitte	102 306
Bouvier Heidi Jean	107 284
Bouvier-Freeman	
Rachelle	52 290
Bowden Michael	102 306
Boyenko Patricia	102 306
Brigi Rafini Ibrahim	72 354
Brissette-Chenery	
Nathalie	113 396
Bussiere Suzanne	107 284
Carter Geoffrey	81 391
Castilloux Jacqueline	113 396
Cazabon Cazandra	72 289
Chabe Ngako Guy	
Gerard	113 396
Charollais Virginie	69 574
Chartrand Émily	97 081
Chasse Brigitte	86 204
Chenier Gabrielle	96 235
Côté Nicholas	100 476
Cousin Robert	108 092
D'Almeida Ame Adeleye	
E.	94 167
Daubisse Sara Maria	107 284
Davis Helene	79 829
DeHart Gisele	105 684
Demirci Gulden	79 830
Denis Francis	107 284
Denis Jacqueline J.	107 284
Dion Daniel	102 306
Dionne Jean-Francois	107 284
Drolet Marc	107 284
Dube Gaston	102 306
Dumaine Monique	102 306
Dunn Karen	107 284
Durand Heather	107 284



Nom	Montant
Durr Salpy	54 812
Ebrottie Francois	101 234
Elom Cédric	70 450
Fairs Caroline	85 827
Farbacher Marie-Madeleine	70 756
Favreau Rosanne	86 204
Fettes-Lalonde	
Michaela	75 246
Feumba Angéline	97 515
Fillion Sébastien	126 721
Fokou Pascaline	
Kwegang	98 401
Fortier-Freçon Naomi	112 791
Fotso Edithe Mebuto	75 793
Gagnon Emilie	74 242
George Colette	102 306
Giroux Bertrand	96 508
Godbout Catherine	94 989
Godde Corinne	113 396
Grahouan Mireille	90 210
Habiyaremye Charles	87 457
Harel Claude-Jean	108 555
Henni Fatma-Zohra	113 396
Hill Marie-Paule	107 284
Hoang Quang Vinh	82 783
Hould Céline	79 830
Idrissa Mandjalia	77 474
Issifi Seibou Ibrahim	51 350
Jensen Celeste	85 758
Julien Micheline	102 306
Kakou Laetitia	55 005
Kamissoko Aminata	
Aida	57 798
Kassy Maureen	92 594
Kausmaully Aleem	60 579
Kendel Carmen	102 306
Kisilu Rose Karani	59 012
Koffi Serge	97 778
Koubemba Bountsana	
Paraclet	107 203

Nom	Montant
Kram Amber	73 382
Krug Michael	72 621
Kwizera Nelly Faustine	73 254
Laing Leia	102 306
Lalonde Gisele	113 396
Lamboni Charles	113 396
Lang Danielle	107 284
Larocque Ninon	69 823
Lavallee Colette	113 396
Lavallee Maryse	102 306
Leask Heather	107 284
Leblanc Benoit	103 399
Lécuyer Julie	51 146
Legacy Jérémie	107 284
Lenouail Marie-France	107 284
Lepage Dominique	107 284
Lestage Natasha	70 450
Letourneau Tristan	82 783
Lia Marlene	87 921
Liffran Catherine	86 204
Little Krysta	55 573
Lizée Rosalie	56 698
Lowes Dolores	57 598
Lozinski Amy	102 306
Ly Sileymane	101 785
Makemtie Yougo	70 259
Marin Sanabria Ana	53 368
Marois Julie	102 306
Marsh David	66 955
Matara Marius	107 284
McClelland Jessica	85 758
McLeonard Kathryn	55 005
Mercier Isabelle	93 595
Merriman Céline	107 284
Messier André	190 081
Meunier Genevieve	66 540
Michaud Leo	68 339
Michaud Marie-Pierre	102 306
Michaud Raymond	102 306
Miller Andrew	107 284



Nom	Montant
Mills Edward	51 350
Moe Monique	102 306
Montpetit Stephanie	109 735
Moussalim Samira	107 122
Muhabwampundu	
Yvonne	73 137
Munezero Jean-Marie	57 598
Munkiene Marie	
Latezina	113 396
Mutarugera Marcel	51 350
Nana Kietagniga	113 396
Nantia K Lucrèce	78 827
Ndingué Djiojie	
Fabrice	107 284
N'Guessan N'Guessan	102 306
Nguyen Thuy	113 396
Nichol Amy	77 213
Nodge Mélanie	61 384
Nozin Jude Pharlande	73 137
Ntonto Lapée Dudelle	
Maryse	70 731
Nyandwi Acquiline	97 854
N'Zian Kouame Kra	113 396
Nziavake Mango	79 281
Olfert Alexis	103 422
Ouaaziz Khalid	83 038
Ouellet Sébastien	107 284
Ousmane Mahamane	70 450
Pain Stéphanie	107 284
Parker Kellie	64 618
Paul Janelle	50 403
Pek Piche Chantal	102 306
Pelchat Evan	100 694
Pelletier Julie	107 284
Perrault Andrea	66 540
Perrault-Cyr	
Jacqueline	67 898
Piché Benard Magali	71 544
Plouffe Yves	102 306
Popovitch Diane	107 284
Potter Melissa	83 828

Nom	Montant
Poulin Marie-Chantal	56 698
Pratt Krystle	113 396
Pulvermacher Michelle	102 306
Rabut Joanne	63 273
Racette Lianne	102 306
Rami Hind	87 921
Remenda Tricia	102 306
Rioux Marika	102 306
Rivard Dominic	113 396
Rogal Chantale	107 122
Ross Rodger	74 038
Rouffiange Nicolas	109 314
Roy Rita	102 306
Rua Miguel	114 071
Salako Sunday	
Olugbenga	55 005
Sangaré Adama	107 284
Santos Lisette	104 892
Schmidt Louise	102 306
Schulte Roxanne	102 306
Sengah Udayan	
Nandini	58 807
Shyaka Christian	81 041
Silver Lesley	74 144
Simo Sylvie Marlyse	113 304
Sinizanye Sylvestre	50 431
Siriba Marie-Therese	107 284
Sirois Denise	102 306
Smith Todd	102 306
Sobabi Marouf	94 167
Soro Arouna	104 801
St-Cyr Power Claire	106 324
Tatioti Foyem Achille	55 005
Teckchandani-Buziak	
Ashley	90 210
Temesha Juvenal	66 822
Tognonmegni Zinsou	
Eugene	113 228
Tomppe Djomsu	
Virginie	113 396
Tondevold Davin	100 819



Nom	Montant
Topping Catharine	102 306
Tosi-Cavanagh Alexi	97 088
Touré Amadou	113 396
Tremblay Eric	120 723
Tremblay Simon	92 400
Uwineza Grace	88 952
Van Ham Melissa	85 827
Venables Lillian	50 703
Vennes Mireille	99 774
Verkoczy Francois	107 284

Nom	Montant
Vigneault Caroline	102 306
Vogt Jocelyne	112 449
Walters Theresa	102 306
Wolensky Malena	113 396
Wood Tricia	102 306
Yahou Sakina	113 396
Yoh Abdoulaye	134 040
Young Tai Lin	70 682
Zinoun Radouane	119 060

Paiements de transfert

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires ayant reçu des transferts totalisants au moins 50 000 \$.

Nom	Montant
Division Scolaire (Franco-Manitobaine #49)	322 082

Nom	Montant
Conseil scolaire Centre-Nord	78 439

Paiements à des fournisseurs

Liste des bénéficiaires ayant touché des paiements totalisants au moins 50 000 \$ pour la fourniture de biens et services.

Nom	Montant
All Season Heating And Air Conditioning	60 471
Aon Canada Inc.	294 505
Association Jeunesse Fransaskoise	109 928
Broston Enterprises	1 006 400
BUNZL (080061)	100 219
BUNZL (090132)	129 995
CCPE Jeunesse	122 021
CEPE du Parc Inc.	100 810
City of Regina	72 503
City of Saskatoon	185 281
First Student Canada	1 824 462
Galroch Inc Roch Gallien	192 833

Nom	Montant
HBI Office Plus Inc.	419 725
JPH Consulting Ltd.	59 850
Kruse Glass Prestige	81 793
Ksp Technology	155 706
Lane Mechanical	240 293
Les Auvergnois de Ponteix	60 986
MarNew Construction	153 776
Midgard Project Management	107 055
Miller Thomson LLP	142 832
MNP sencrl srl/LLP	275 252
New Generation Janitorial	57 230



Nom	Montant
Quorex Construction Services Ltd.	6 549 583
Regina Christian School	66 360
Roof Management & Inspection Services Ltd (RMIS Engineering)	118 378
RW Bus Lines Ltd.	582 125
SaskEnergy	369 031
SaskPower	587 066
Société canadienne française de Prince Albert	63 493
Softchoice	393 803

Nom	Montant
Stantec Architecture Ltd.	97 144
Student Transportation	2 901 989
Sysco	89 007
Telus Health (Canada) Ltd (Life Works)	273 218
TinyEye Technologies	74 394
Vanguard Specialty Products	69 689
Versatile Concepts Industries Ltd.	61 106
Westridge Construction	577 990
Xerox Business Solutions Canada ULC (Digitex)	82 624

Autres paiements

Liste des bénéficiaires ayant touché au moins 50 000 \$, mais ne relevant pas des catégories précédentes.

Nom	Montant
Municipal Employees Pension Plan	1 240 440
Receveur Général - RP 0001	2 693 423
Receveur Général - RP 0002	5 509 322

Nom	Montant
Saskatchewan School Board Association	717 155
Saskatchewan Teachers' Federation	2 433 424
Saskatchewan Workers' Compensation Board	90 011



Annexe B : Entente de financement pluriannuelle et ressources de soutien en classe

Dans le cadre de l'entente de financement pluriannuelle (EFP), le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé à verser au moins 356,6 millions de dollars par année pour le soutien en classe pendant une période de quatre ans à compter de 2024-25.

Le ministre de l'Éducation, l'Association des commissions scolaires de la Saskatchewan et la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan ont reconnu l'importance d'un processus transparent d'allocation des mesures de soutien en classe et de reddition de comptes afférente, comme indiqué dans l'EFP. Tel qu'énoncé à la clause 1.3 de l'annexe G de la convention collective provinciale 2023-2026, ils ont convenu de ce qui suit :

Dans une annexe distincte de leur rapport annuel, les divisions scolaires rendront des comptes sur l'utilisation des ressources de soutien en classe fournies dans le cadre de l'EFP.

Catégories de soutien en classe	Affectation budgétaire pour 2024-25 (en milliers de dollars)	Description de la façon dont les ressources de soutien en classe fournies dans le cadre de l'EFP ont été utilisées en 2024-25
Mesures de soutien ciblées	92 954 \$	<ul style="list-style-type: none">Les ressources liées aux mesures de soutien ciblées comprennent des appuis directs, tels que les assistants en éducation inclusive, ainsi que des ressources matérielles et technologiques adaptées aux élèves ayant des besoins intensifs. Ces mesures ont permis de soutenir l'apprentissage individualisé, de favoriser l'inclusion en classe et d'accompagner les enseignants dans la mise en place de stratégies pédagogiques adaptées.
Soutien spécialisé en classe	421 244 \$	<ul style="list-style-type: none">La manière dont ces ressources ont été utilisées concerne principalement les services spécialisés tels que l'orthophonie, la psychologie et l'ergothérapie. Ces services ont servi à offrir des consultations, des évaluations



		et des interventions auprès des élèves et des équipes-écoles.
Fonds de soutien à l'innovation en enseignement	58 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Gazebo à l'école Boréale de Ponteix : La classe extérieure (le gazebo) permet de diversifier les espaces d'apprentissage. Les classes ont partagé le gazebo pour des cours d'art, de sciences et de lecture, tout en renouant avec la nature. Les enseignants ont appris à développer de nouvelles stratégies de gestion de classe et à dispenser un enseignement dans un environnement ouvert, en diversifiant les styles d'apprentissage ; en encourageant l'interaction entre les élèves et les cours sont devenus plus pratiques que théoriques. Ces fonds de soutien ont permis de réaliser un aménagement paysager et les achats nécessaires à ce projet comme notamment du matériel pédagogique adapté à la classe en plein air.
Soutien de l'apprentissage	4 701 979 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources dédiées au soutien à l'apprentissage incluent le volet de l'éducation spécialisée et comprennent des ressources telles que les assistants en éducation inclusive, les orthopédagogues et les intervenantes en counseling. Cet appui couvre les apprentissages académiques, la gestion de classe ainsi que le soutien aux comportements des élèves. Par ailleurs, des formations et un accompagnement ont également été offerts aux intervenants afin de les aider dans leur rôle de soutien auprès des élèves.

Rapport de la direction et États financiers vérifiés

États financiers audités

Du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Division scolaire No. 1425100

Pour la période se terminant : de l'exercice terminé le 31 août 2025

Directeur général - Ronald Ajaron

MNP s.r.l

Auditeur - MNP s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

Saskatchewan 

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
31 août 2025

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2 - 3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	5
État de la variation de la dette nette.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers.....	8 - 24
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus	A-1 et A-2
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles.....	C-1
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice.....	D-1 et E-1
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	D-1 et E-1
Annexe F : Détail des actifs désignés.....	F-1

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

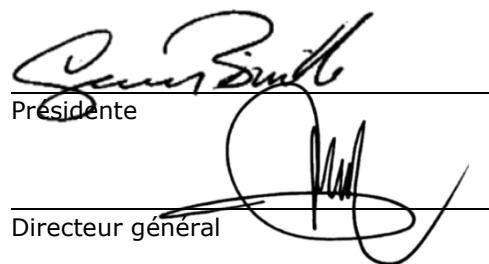
La direction de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le *Manuel de divulgation financière* émis par le ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et à fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, MNP s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil



Présidente

Directeur général

Chef des services administratifs

Le 18 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de
Conseil des écoles fransaskoises N° 310

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

The logo for MNP srl, featuring the letters 'MNP' in a bold, italicized serif font, followed by 'srl' in a smaller, regular sans-serif font.

Hawkesbury (Ontario)
Le 18 décembre 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
Encaisse	350 286	350 058
Débiteurs (note 8)	3 417 167	4 642 813
Placements de portefeuille (note 4)	140 679	134 171
Total des actifs financiers	3 908 132	5 127 042
Passifs		
Emprunt bancaire (note 3)	736 091	3 403 523
Créditeurs et charges à payer (note 9)	4 523 706	8 903 135
Avantages sociaux futurs (note 6)	783 800	755 200
Revenus reportés (note 10)	147 257	367 455
Total des passifs	6 190 854	13 429 313
Dette nette	(2 282 722)	(8 302 271)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	73 179 113	72 064 588
Charges payées d'avance	509 323	515 539
Total des actifs non financiers	73 688 436	72 580 127
Excédent accumulé (note 13)	71 405 714	64 277 856

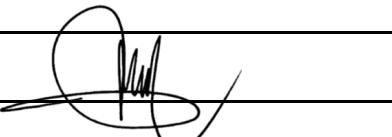
Obligations contractuelles (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil



présidente



directeur général

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
(note 14)			
REVENUS			
Paiements de transfert	69 017 594	55 102 330	59 354 639
Frais de scolarité et frais afférents	664 570	896 673	440 009
Fonds générés par les écoles	663 000	484 738	625 992
Services complémentaires (note 11)	477 254	184 640	712
Services externes (note 12)	278 720	480 813	240 578
Autres	738 267	621 469	667 885
Total des revenus (Annexe A)	71 839 405	57 770 663	61 329 815
CHARGES			
Gouvernance	231 954	185 185	215 962
Administration	1 694 822	2 131 549	1 715 618
Enseignement	30 387 468	31 190 920	28 944 760
Fonctionnement et entretien	6 719 200	7 164 231	7 320 888
Transport	6 457 067	6 334 652	6 091 637
Frais de scolarité et frais afférents	367 191	394 644	306 009
Fonds générés par les écoles	663 000	484 510	622 132
Services complémentaires (note 11)	1 797 233	2 035 737	1 716 400
Services externes (note 12)	306 277	471 356	400 881
Autres	243 756	250 021	1 548 987
Total des charges (Annexe B)	48 867 968	50 642 805	48 883 274
Excédent de l'exercice	22 971 437	7 127 858	12 446 541
Excédent accumulé, début de l'exercice	64 277 856	64 277 856	51 831 315
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 13)	87 249 293	71 405 714	64 277 856

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310**État de la variation de la dette nette****de l'exercice terminé le 31 août 2025**

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
	(note 14)		
Dette nette, début de l'exercice	(8 302 271)	(8 302 271)	(4 538 525)
Variations au cours de l'exercice			
Excédent de l'exercice	22 971 437	7 127 858	12 446 541
Acquisitions d'immobilisations corporelles (annexe C)	(24 188 000)	(4 103 141)	(18 749 476)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	67 996
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	29 665
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 622 494	2 988 616	2 686 952
Augmentation des charges payées d'avance (annexe E)	-	6 216	(245 424)
Variation de la dette nette	1 405 931	6 019 549	(3 763 746)
Dette nette, fin de l'exercice	(6 896 340)	(2 282 722)	(8 302 271)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
Excédent de l'exercice	7 127 858	12 446 541
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice (annexe D)	2 988 616	2 716 617
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	34 870	2 685 403
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	10 151 344	17 848 561
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 477 176)	(18 240 319)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	67 996
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(7 477 176)	(18 172 323)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(6 508)	(4 849)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(6 508)	(4 849)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 667 660	(328 611)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, début de l'exercice	(3 053 465)	(2 724 854)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, fin de l'exercice	(385 805)	(3 053 465)
Composé de:		
Encaisse	350 286	350 058
Emprunt bancaire	(736 091)	(3 403 523)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, fin de l'exercice	(385 805)	(3 053 465)

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 16.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310**Notes aux états financiers****31 août 2025****1. Autorité et raison d'être**

Le Conseil mène ses activités sous l'autorité de *The Education Act, 1995* de la Saskatchewan en tant que société sous le nom de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») et agit sous le nom de Conseil des écoles fransaskoises. Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants :

- Le passif pour les avantages sociaux futurs de 783 800 \$ (755 200 \$ en 2024) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé de 54 368 088 \$ (51 379 472 \$ en 2024) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- Débiteurs non recouvrables de 450 675 \$ (1 249 815 \$ en 2024), car les recouvrements peuvent varier des estimations initiales;
- Le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir une incidence significative sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP;
- L'obligation non actualisée estimée de mise hors service d'actifs de 533 943 \$ (260 717 \$ en 2024), car les dépenses réelles peuvent différer considérablement des estimations de l'évaluation.
- Salaires estimés de valeur nulle (560 091 \$ en 2024) liés au règlement de la convention collective provinciale des enseignants avec application rétroactive au 1^{er} septembre 2023.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310**Notes aux états financiers****31 août 2025****2. Méthodes comptables (suite)****a) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)**

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeur telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans la période où le gain ou la perte se produit.

Les gains et pertes de réévaluation n'ont pas été constatés par le Conseil dans un état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a pas d'instruments financiers générant des gains ou pertes significatives.

c) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

Notes aux états financiers

31 août 2025

2. Méthodes comptables (suite)

c) Actifs financiers (suite)

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour les immobilisations corporelles gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfait et il n'y a pas de stipulations assez importantes pour enregistrer un passif. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée comme douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, comme décrit à la note 2 b).

d) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à l'installation et à l'amélioration des immobilisations corporelles.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	20 et 50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, « dépendances », garages)	20 ans
Bâtiments OMHS *	50 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas achevées et prêtées à être utilisées pour offrir des services.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310**Notes aux états financiers****31 août 2025****2. Méthodes comptables (suite)****d) Actifs non financiers (suite)**

Les terrains ne sont pas amortis, car ils ont une durée de vie indéfinie.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurance contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs. Les charges payées d'avance comprennent les primes d'assurance, les primes d'indemnisation des accidents du travail, les licences de logiciels, le Conseil de réglementation pour les enseignants professionnels de la Saskatchewan et autres services payés d'avance.

e) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autres formes de règlement économique.

Les créateurs et charges à payer comprennent les créateurs et charges à payer dus à des tiers et à des employés pour du travail effectué et des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

L'obligation de mise hors service d'un actif (OMHS) consiste en des bâtiments qui contiennent de l'amiante. La division scolaire comptabilise la juste valeur d'une OMHS dans la période au cours de laquelle elle contracte une obligation légale liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. La juste valeur estimée d'une OMHS est capitalisée comme faisant partie de l'immobilisation corporelle correspondante et amortie sur la même base que l'actif sous-jacent. Le Conseil n'utilise pas l'actualisation dans l'évaluation de l'OMHS. L'incertitude concernant le temps et la somme finale pour régler l'OMHS fait qu'il est peu probable que l'actualisation améliore de manière significative l'évaluation de l'OMHS.

La dette à long terme comprend les emprunts, pour immobilisations corporelles et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an, obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de *The Education Act, 1995*.

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne de service estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuarien externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

Notes aux états financiers

31 août 2025

2. Méthodes comptables (suite)

f) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent au régime de retraite de la *Saskatchewan Teachers' Retirement Plan*. Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et à verser les contributions des employés aux taux déterminés par le régime respectif.
- ii) Les autres employés participent au *Municipal Employees' Pension Plan*. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

g) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement, raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transferts gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Les paiements de transfert sont constatés comme revenus lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts avec des stipulations sont comptabilisés dans les revenus reportés et constatés dans les revenus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque les stipulations s'appliquent.

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont acquis. Les revenus issus de transactions comportant des obligations de performance, c'est-à-dire des promesses exécutoires de fournir des biens ou des services spécifiques à un payeur désigné en contrepartie d'une contrepartie promise, sont comptabilisés lorsque la commission scolaire remplit son obligation de performance et que le contrôle des avantages liés aux biens et services est transféré au payeur. Pour chaque obligation de performance, la commission scolaire détermine si celle-ci est remplie sur une période donnée ou à un moment précis. Elle tient compte des effets de multiples obligations de performance, de la variabilité de la contrepartie, de l'existence de conditions avantageuses importantes et des contreparties non monétaires pour déterminer la contrepartie à recevoir.

Les revenus provenant de transactions sans obligation de performance sont comptabilisés lorsque le Conseil a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques. Pour chaque transaction sans obligation de performance, le Conseil comptabilise les revenues à leur valeur de réalisation.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

Notes aux états financiers

31 août 2025

2. Méthodes comptables (suite)

g) Constatation des revenus

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont gagnés.

iv) Autres contributions (transferts non gouvernementaux)

Les contributions sans restriction sont constatées dans les revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou lorsque les fonds ont été engagés envers le Conseil si les montants peuvent être estimés et la collection est assurée de façon raisonnable. Les contributions avec restrictions externes sont des contributions pour lesquelles le contributeur a mis des restrictions sur l'utilisation des ressources. Ces contributions sont reportées et sont constatées dans les revenus lorsque les restrictions s'appliquent. Les contributions en nature sont inscrites à la juste valeur lorsque reçues.

h) Norme comptable non encore en vigueur

Le Conseil de comptabilité du secteur public a publié un nouveau cadre conceptuel et un nouveau modèle de présentation de l'information financière. Un cadre conceptuel est un ensemble cohérent de concepts interdépendants qui sous-tendent les normes comptables et d'information financière. Il définit la nature, la fonction et les limites de la comptabilité et de l'information financière. Un modèle de présentation de l'information financière établit des lignes directrices quant à la présentation des états financiers à usage général.

La commission scolaire adoptera le cadre conceptuel et le modèle de présentation de l'information financière le 1^{er} septembre 2026 et évalue actuellement l'incidence de cette adoption sur ses états financiers. Les montants des périodes précédentes seront retraités afin de se conformer aux exigences de présentation de l'information financière comparative.

3. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel diminué de 0,50 %. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2025 est de 736 091 \$ (3 403 523 \$ en 2024).

4. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2025	2024
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement :		
Certificats de placement garanti, 3,30 % (4,85 % en 2024), échéant le 29 décembre 2025	140 679	134 171
Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement		
	140 679	134 171

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

5. Charges par fonction et par objet

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts	Amortis- sement	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	140 582	44 603	-	-	185 185	215 962
Administration	1 804 322	327 227	-	-	2 131 549	1 715 618
Enseignement	27 636 293	3 079 137	-	475 490	31 190 920	28 944 760
Fonctionnement et entretien	1 923 537	2 741 506	-	2 499 188	7 164 231	7 320 888
Transport	125 336	6 195 378	-	13 938	6 334 652	6 091 637
Frais de scolarité et frais afférents	-	394 644	-	-	394 644	306 009
Fonds générés par les écoles	-	484 510	-	-	484 510	622 132
Services complémentaires	1 609 609	426 128	-	-	2 035 737	1 716 400
Services externes	456 572	14 784	-	-	471 356	400 881
Autres	-	157 500	92 521	-	250 021	1 548 987
Total	33 696 251	13 865 417	92 521	2 988 616	50 642 805	48 883 274

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courtes. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste Avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière. Hub International Limited, une firme d'actuaires, a effectué une évaluation actuarielle le 30 avril 2024 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2025.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Hypothèses à long terme utilisées :		
Taux d'actualisation (annuel)	4,25%	4,00%
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions) (annuel)		
- Personnel enseignant	2,50 %	2,50 %
- Personnel non-enseignant	2,70 %	2,70 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	11 ans	11 ans
Avantages sociaux futurs		
	2025	2024
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	649 200	495 400
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	72 600	50 900
Charge d'intérêts	27 600	23 500
Prestations versées	(63 300)	(25 600)
(Gains) pertes actuarielles	(13 200)	105 000
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	672 900	649 200
Gains actuariels non amortis	110 900	106 000
Avantages sociaux futurs	783 800	755 200
Charge pour les avantages sociaux futurs		
	2025	2024
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	72 600	50 900
Amortissement des gains actuariels nets	(8 300)	(17 700)
Coût des avantages sociaux futurs	64 300	33 200
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	27 600	23 500
Charge totale des avantages sociaux futurs	91 900	56 700

Conseil des écoles fransaskoises № 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

7. Régimes de retraite

Régimes interentreprises à prestations définies

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises sont comme suit :

a) Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)

Le STRP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le STRP est financé par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers le STRP est limitée à retenir et à verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite n'est pas inscrit dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle de la *Saskatchewan Teachers' Federation* pour le STRP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2025 STRP	2024 STRP
Nombre d'employés actifs du Conseil	324	269
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,50 % – 11,70 %	9,50 % – 11,70 %
Contribution des employés pour l'exercice	2 016 237	1 780 390

Conseil des écoles fransaskoises № 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

7. Régimes de retraite (suite)

b) Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension. Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le Municipal Employees' Pension Commission.

Une évaluation actuarielle est préparée chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et/ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit :

	2025	2024
Nombre d'employés actifs	197	194
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,00 %	9,00 %
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	9,00 %	9,00 %
Contributions des employés pour l'exercice	644 620	608 869
Contributions du Conseil pour l'exercice	644 620	608 869
Date de l'extrapolation actuarielle	(31 décembre 2024)	(31 décembre 2023)
	\$	\$
Actifs du régime	4 090 806 000	3 602 822 000
Passifs du régime	2 571 158 000	2 441 485 000
Surplus du régime	1 519 648 000	1 161 337 000

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont déduits de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit :

Débiteurs	2025			2024		
	Provision	Déduction faite de la		Provision	Déduction faite de la	
	moins-value	provision		moins-value	provision	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transferts provinciaux	2 575 782	-	2 575 782	3 861 382	-	3 861 382
Autres débiteurs	1 292 060	450 675	841 385	2 032 575	1 251 144	781 431
Total des débiteurs	3 867 842	450 675	3 417 167	5 893 957	1 251 144	4 642 813

9. Créditeurs et charges à payer

Les détails des créditeurs et charges à payer sont comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	669 323	639 520
Fournisseurs	3 024 450	5 431 366
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	533 943	260 717
Autres charges à payer	295 990	2 571 532
Total des créditeurs et charges à payer	4 523 706	8 903 135

La division scolaire a comptabilisé une estimation des obligations de mise hors service d'immobilisations de 533 943 \$ (260 717 \$ en 2024) pour enlever et éliminer l'amiante. La nature du passif est liée aux matériaux contenant de l'amiante dans plusieurs des installations du Conseil qui devront être correctement éliminés lorsque le bâtiment sera vendu ou que des travaux de restauration seront entrepris. Les hypothèses utilisées pour estimer la responsabilité comprennent les divers types de matériaux contenant de l'amiante dans chacun des bâtiments du Conseil, ainsi que la norme de travail qui sera nécessaire pour retirer en toute sécurité les matériaux contenant de l'amiante. De plus, des hypothèses ont été formulées concernant la durée de vie utile restante de tous les bâtiments du Conseil qui contiennent des matériaux contenant de l'amiante afin de déterminer quand les coûts de remise en état pourraient être engagés.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2025	2024
	\$	\$
Obligations de mise hors service d'immobilisations, début de l'exercice	260 717	260 717
Révisions des flux de trésorerie estimés	273 226	-
Obligations de mise hors service d'immobilisations, fin de l'exercice	533 943	260 717

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

10. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit :

	Solde au 31 août 2024	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2025
	\$	\$	\$	\$
Revenus reportés liés aux projets non capitaux				
Frais de scolarité	353 412	133 214	353 412	133 214
Don Haïti	14 043	-	-	14 043
Total des revenus reportés	367 455	133 214	353 412	147 257

11. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12^e année (« M à 12 »), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2025	2024
			\$	\$
Revenus				
Frais et autres revenus	180 825	3 815	184 640	712
Total des revenus	180 825	3 815	184 640	712
Charges				
Salaires et avantages sociaux	1 260 340	349 269	1 609 609	1 190 227
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	5 023	5 251	10 274	69 615
Fournitures et services	28 450	154 231	182 681	186 362
Meubles et équipements non capitalisables	4 786	1 029	5 815	218
Fonctionnement des bâtiments	447	64 550	64 997	85 114
Communications	60	9 456	9 516	9 847
Déplacements	3 027	21 680	24 707	15 783
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	-	-	-	22 169
Charges liées aux étudiants	-	85 247	85 247	72 177
Services contractuels pour le transport et				
Allocations	-	42 891	42 891	64 888
Total des charges	1 302 133	733 604	2 035 737	1 716 400
Insuffisance des revenus sur les charges	(1 121 308)	(729 789)	(1 851 097)	(1 715 688)

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

Notes aux états financiers

31 août 2025

11. Services complémentaires (suite)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'Ecole secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

12. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Prêts de service		Formation des conducteurs (Université de Regina)	2025	2024
	é de Regina)	de services			
Revenus					
Autres transferts		-	169 427	169 427	138 355
Frais et autres	311 386		-	311 386	102 223
Total des revenus	311 386		169 427	480 813	240 578
Charges					
Salaires et avantages sociaux	307 669		148 903	456 572	378 237
Fournitures et services	-		12 749	12 749	22 043
Déplacements	-		2 035	2 035	601
Total des charges	307 669		163 687	471 356	400 881
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	3 717		5 740	9 457	(160 303)

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de services d'employés au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, au ministère de la Défense, à l'Université de Regina, aux cours de conduite et au Groupement de services de garde.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

13. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, comme approuvé par le Conseil, ont été affectées à des fins spécifiques pour le futur; elles sont incluses dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit :

	Additions au cours de 2024	Réductions au cours de l'exercice		
	\$	\$	\$	\$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	72 064 588	4 103 141	2 988 616	73 179 113
Moins : obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	260 717	273 226	-	533 943
	71 803 871	4 103 141	2 988 616	72 645 170
Actifs désignés (Annexe F)				
Actifs désignés (Annexe F)	(1 451 483)	10 514 028	4 251 747	4 810 798
Non affecté	(6 074 532)	24 278	-	(6 050 254)
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	64 277 856	14 641 447	7 240 363	71 405 714

14. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 21 juin 2024 et par le ministère de l'Éducation le 29 août 2024.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

15. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles importantes du Conseil sont comme suit :

- Contrat de construction d'une addition de deux portables à l'école Monseigneur de Laval d'un montant de 1 257 816 \$ sur une durée d'un an;
- Contrat de construction de la nouvelle école élémentaire de Prince Albert, d'un montant total de 436 674 \$, sur une durée de trois ans;
- Contrat de construction de la nouvelle école élémentaire de Saskatoon, d'un montant total de 428 244 \$, sur une durée de trois ans;
- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

	Location-exploitation			Total exploitation
	Transports	Photocopieurs	\$	
Paiements				
minimaux exigibles				
2026	2 892 261	55 284	2 947 545	
2027	2 979 028	55 284	3 034 312	
2028	3 068 399	55 284	3 123 683	
Obligations liées aux locations	8 939 688	165 852	9 105 540	

16. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 4 103 141 \$ (18 749 476 \$ en 2024), dont un montant de 533 383 \$ (3 907 418 \$ en 2024) a été payé après la fin de l'exercice et un montant de 3 569 758 \$ (14 842 058 \$ en 2024) a été payé au cours de l'exercice.

Des acquisitions des exercices précédents pour un montant de 260 717 \$ (260 717 \$ en 2024) ne sont pas encore payées.

17. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2025

17. La gestion des risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

L'âge des paiements de transfert et les autres comptes débiteurs au 31 août 2025 qui répondent à la définition d'un instrument financier sont comme suit :

	31 août 2025				
	Total	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	2 575 782	149 482	-	-	2 426 300
Autres débiteurs	1 054 248	383 857	45 963	44 825	579 603
Débiteurs bruts	3 630 030	533 339	45 963	44 825	3 005 903
Provision pour moins-value	450 675	-	-	-	450 675
Débiteurs nets	3 179 355	533 339	45 963	44 825	2 555 228

Les montants à recevoir liés à la TPS et TVP ne s'appliquent pas au risque de crédit, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2025				
	Total	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	4 523 706	3 959 974	29 789	-	533 943
Total	4 523 706	3 959 974	29 789	-	533 943

Conseil des écoles fransaskoises № 310**Notes aux états financiers****31 août 2025****17. La gestion des risques (suite)***Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Conseil fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est exposé à un de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 %. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2025 est de 736 091 \$ (3 403 523 \$ en 2024).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit, et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme, grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

**Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice terminé le 31 août 2025**

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
Paiements de transfert			
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'Éducation			
Fonctionnement	40 613 613	42 150 082	37 315 655
Entretien préventif et améliorations	853 000	1 115 322	853 178
Autres transferts	3 412 981	2 862 137	3 522 856
Total des paiements de transfert du ministère	44 879 594	46 127 541	41 691 689
Paiements de transfert fédéraux	-	-	26 216
Autres paiements de transfert	-	371 821	174 150
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	44 879 594	46 499 362	41 892 055
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'Éducation	24 138 000	8 602 968	17 462 584
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	24 138 000	8 602 968	17 462 584
Total des paiements de transfert	69 017 594	55 102 330	59 354 639
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	82 170	-	-
Particuliers et autres	582 400	679 773	440 009
Total des frais de scolarité	664 570	679 773	440 009
Autres frais connexes	-	216 900	-
Total des frais de scolarité et frais connexes	664 570	896 673	440 009
Total des frais de scolarité et frais afférents	664 570	896 673	440 009
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités hors curriculum			
Levées de fonds	663 000	484 738	625 992
Total des fonds générés par les écoles	663 000	484 738	625 992
Revenus de services complémentaires			
Autres revenus			
Frais de scolarité et frais connexes	-	180 825	-
Autres revenus	477 254	3 815	712
Total des revenus de services complémentaires	477 254	184 640	712

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
Revenus de services externes	\$ (note 14)	\$	\$
Autres transferts	120 270	169 427	138 355
Autres revenus	158 450	311 386	102 223
Total des revenus de services externes	278 720	480 813	240 578
Autres revenus			
Revenus divers*	250 000	444 093	533 591
Ventes et locations	481 447	171 155	119 110
Placements	6 820	6 221	15 184
Total des autres revenus	738 267	621 469	667 885
TOTAL DES REVENUS POUR L'EXERCICE	71 839 405	57 770 663	61 329 815
Revenus divers*	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
Remboursement des assurances	-	-	577 908
Autres	250 000	444 093	(44 317)
	250 000	444 093	533 591

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	161 229	140 582	175 513
Conférences pour les membres du Conseil	6 935	16 581	2 393
Conseils d'école	18 605	13 615	17 929
Élections	35 209	10 201	19 181
Autres	9 976	4 206	946
Total des charges pour la gouvernance	231 954	185 185	215 962
Administration			
Salaires	1 178 992	1 624 017	1 161 534
Avantages sociaux	212 663	180 305	218 341
Fournitures et services	279 298	306 872	277 727
Meubles et équipements non capitalisables	3 546	1 185	3 044
Opération des bâtiments	3 807	2 952	2 622
Communications	2 936	1 501	17 250
Déplacements	8 314	730	27 275
Perfectionnement professionnel	5 266	13 987	7 825
Total des charges d'administration	1 694 822	2 131 549	1 715 618
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	19 296 587	20 289 227	18 603 044
Avantages sociaux pour les enseignants	1 199 339	1 339 708	1 165 507
Salaires pour le personnel de soutien	5 089 466	4 905 966	5 064 086
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	1 168 721	1 101 392	1 067 555
Soutien à l'apprentissage	423 198	283 518	308 978
Fournitures et services	1 996 564	1 903 480	1 470 209
Meubles et équipements non capitalisables	151 773	205 376	147 660
Communications	191 644	144 130	187 289
Déplacements	252 652	331 873	271 198
Perfectionnement professionnel	150 725	176 484	156 901
Charges reliées aux étudiants	56 799	34 276	56 370
Amortissement des immobilisations corporelles	410 000	475 490	445 963
Total des charges d'enseignement	30 387 468	31 190 920	28 944 760

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement et entretien			
Salaires	1 365 378	1 528 286	1 412 253
Avantages sociaux	342 211	395 251	346 166
Fournitures et services	6 959	47 818	31 331
Meubles et équipements non capitalisables	69 063	67 375	74 984
Fonctionnement des bâtiments	2 723 749	2 611 784	3 231 581
Communications	2 563	4 022	2 534
Déplacements	17 122	10 481	8 900
Perfectionnement professionnel	-	26	-
Amortissement des immobilisations corporelles	2 186 941	2 481 178	2 207 924
Amortissement des immobilisations corporelles OMHS	5 214	18 010	5 215
Total des charges de fonctionnement et entretien	6 719 200	7 164 231	7 320 888
Transport			
Salaires	170 554	77 435	394 431
Avantages sociaux	38 470	47 901	104 407
Fournitures et services	50 180	8 159	215 809
Meubles et équipements non capitalisables	80 479	(8 519)	448 218
Fonctionnement des bâtiments	1 375	900	1 068
Communications	4 343	3 095	4 778
Déplacements	3 243	584	7 704
Services contractuels pour le transport	6 088 084	6 191 159	4 887 372
Amortissement des immobilisations corporelles	20 339	13 938	27 850
Total des charges de transport	6 457 067	6 334 652	6 091 637
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	361 515	373 727	289 247
Frais de transport	5 676	20 917	16 762
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	367 191	394 644	306 009
Fonds générés par les écoles			
Fournitures et services scolaires	663 000	484 510	622 132
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	663 000	484 510	622 132

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	\$	\$	\$
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux – administration	53 175	104 562	50 514
Salaires et avantages sociaux – personnel de soutien	1 176 629	1 505 047	1 139 713
Soutien à l'apprentissage	91 779	10 274	69 615
Fournitures et services	212 772	182 681	186 362
Meubles et équipements non capitalisables	3 485	5 815	218
Fonctionnement des bâtiments	115 015	64 997	85 114
Communications	8 322	9 516	9 847
Déplacements	15 000	24 707	15 783
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	10 000	-	22 169
Charges liées aux étudiants	82 000	85 247	72 177
Services contractuels pour le transport et allocations	29 056	42 891	64 888
Total des charges pour les services complémentaires	1 797 233	2 035 737	1 716 400
Services externes			
Salaires et avantages sociaux – administration	52 073	-	51 825
Salaires et avantages sociaux – enseignants	106 377	307 669	206 687
Soutien aux programmes (contrat non-enseignant) Salaires et avantages sociaux	128 010	148 903	119 725
Fournitures et services	19 817	12 749	22 043
Déplacements	-	2 035	601
Total des charges pour les services externes	306 277	471 356	400 881
Autres			
Intérêts et frais bancaires	243 756	92 521	269 507
Total des intérêts et frais bancaires	243 756	92 521	269 507
Perte à la cession sur immobilisations corporelles	-	-	29 665
Créances irrécouvrables	-	157 500	1 249 815
Total des autres charges	243 756	250 021	1 548 987
TOTAL DES CHARGES POUR L'EXERCICE	48 867 968	50 642 805	48 883 274

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Bâtiments OMHS	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Equipement informatique et audiovisuel	Logiciels	Immobilisations en construction	2025	2024
Immobilisations corporelles – au coût													
Solde au 1 ^{er} septembre	747 580	1 505 426	71 614 817	15 162 390	260 717	142 658	87 131	4 959 691	4 616 079	126 351	24 221 220	123 444 060	104 799 395
Acquisitions	-	-	51 993	301 227	273 226	-	-	911 911	393 822	-	2 170 962	4 103 141	18 749 476
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(104 811)
Transferts à (de)	-	-	25 019 345	1 088 351	-	-	-	-	-	-	(26 107 696)	-	-
Solde au 31 août	747 580	1 505 426	96 686 155	16 551 968	533 943	142 658	87 131	5 871 602	5 009 901	126 351	284 486	127 547 201	123 444 060
Immobilisations corporelles – amortissement cumulé													
Solde au 1 ^{er} septembre	-	1 390 082	34 050 422	7 431 082	154 337	21 616	63 756	4 231 098	3 923 628	113 451	-	51 379 472	48 699 670
Amortissement de l'exercice	-	19 889	1 687 447	773 842	18 010	11 889	2 049	212 582	256 453	6 455	-	2 988 616	2 686 952
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 150)
Solde au 31 août	S/O	1 409 971	35 737 869	8 204 924	172 347	33 505	65 805	4 443 680	4 180 081	119 906	S/O	54 368 088	51 379 472
Valeur comptable nette													
Solde au 1 ^{er} septembre	747 580	115 344	37 564 395	7 731 308	106 380	121 042	23 375	728 593	692 451	12 900	24 221 220	72 064 588	56 099 725
Solde au 31 août	747 580	95 455	60 948 286	8 347 044	361 596	109 153	21 326	1 427 922	829 820	6 445	284 486	73 179 113	72 064 588
Variation de la valeur comptable nette	-	(19 889)	23 383 891	615 736	255 216	(11 889)	(2 049)	699 329	137 369	(6 455)	(23 936 734)	1 114 525	15 964 863
Coût net													
Produit de la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67 996
Perte à la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(29 665)

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait et la disposition de l'amiante (note 9) sont reliées à des bâtiments avec une valeur comptable nette de 10 865 317 \$ (6 365 609 \$ en 2024).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 988 616	2 686 952
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	29 665
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	2 988 616	2 716 617

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Diminution des débiteurs	1 225 646	2 055 740
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer *	(1 005 394)	683 670
Augmentation des avantages sociaux futurs	28 600	31 100
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(220 198)	160 317
Augmentation des charges payées d'avance	6 216	(245 424)
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement	34 870	2 685 403

* Ce montant exclut une augmentation de 3 374 035 \$ liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe F: Détail des actifs désignés
de l'exercice terminé le 31 août 2025

	2024	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2025
	\$	\$	\$	\$ (note 13)
Ministère de l'éducation				
Désignés pour des immobilisations corporelles	(988 483)	8 913 968	2 604 831	5 320 654
Entretien préventif et améliorations	-	1 115 322	1 104 406	10 916
Fonds d'innovation et de soutien pour les enseignants	58 000	-	58 000	-
Total	(930 483)	10 029 290	3 767 237	5 331 570
Sources internes				
Autres				
Fonds générés par les écoles	343 965	484 738	484 510	344 193
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	13 569	-	-	13 569
Réserves	67 435	-	-	67 435
Services complémentaires non financés	(534 678)	-	-	(534 678)
Services externes non financés	(305 173)	-	-	(305 173)
Autres non financés	(106 118)	-	-	(106 118)
Total	(521 000)	484 738	484 510	(520 772)
Total des actifs désignés	(1 451 483)	10 514 028	4 251 747	4 810 798